

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SAVALOU

*Consultant*

**Yénakpondji J. CAPO-CHICHI**

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Avril 2006*

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>I</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>III</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....</b>	<b>3</b>
1.1 CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2 CADRE ADMINISTRATIF.....	6
<b>CHAPITRE II : POPULATION.....</b>	<b>11</b>
2.1 ETAT DE LA POPULATION.....	11
2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION.....	13
2.3 ETHNIES.....	17
2.4 RELIGIONS ET CULTURE.....	17
2.5 HABITAT.....	19
<b>CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....</b>	<b>27</b>
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL.....	27
3.2 POUVOIR POLITIQUE MODERNE.....	28
3.3 LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE.....	29
3.4 PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE.....	29
<b>CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>	<b>30</b>
4.1 AGRICULTURE.....	30
4.2 ELEVAGE ET PECHE.....	32
4.3 LES UNITES ECONOMIQUES.....	32
4.4 EMPLOI.....	33
4.5 ENERGIE ET EAU.....	34
4.6 TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.....	37
4.7 COMMERCE ET ARTISANAT.....	38
4.8 TOURISME ET HOTELLERIE.....	39
<b>CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....</b>	<b>40</b>
5.1 SANTE.....	40
5.2 ACTION SOCIALE.....	42
5.3 EDUCATION.....	42
5.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.....	44
<b>CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....</b>	<b>47</b>
6.1 EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL.....	47
6.2 EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES RECETTES ET DES DEPENSES.....	48
6.3 DEPENSES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE SAVALOU.....	49
<b>CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....</b>	<b>57</b>
<b>CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES.....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE IX : PERSPECTIVES.....</b>	<b>71</b>
<b>CONCLUSIONS GENERALES.....</b>	<b>74</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>75</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Répartition par sexe à Savalou .....	14
<b>Tableau 2:</b> Répartition de la population de Savalou par sexe et par groupes d'âges.....	14
<b>Tableau 3:</b> Projection population 1992-2002 Com. De Savalou .....	16
<b>Tableau 4:</b> Répartition des ménages selon le type de sol .....	20
<b>Tableau 5:</b> Répartition des ménages selon le type de mur.....	21
<b>Tableau 6:</b> Répartition des ménages selon le type de toiture .....	21
<b>Tableau 7:</b> Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau .....	22
<b>Tableau 8:</b> Répartition des ménages selon Mode d'éclairage.....	23
<b>Tableau 9:</b> Répartition des ménages selon Mode de cuisson.....	23
<b>Tableau 10:</b> Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées...	24
<b>Tableau 11:</b> Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du sol.....	25
<b>Tableau 12:</b> Répartition des ménages selon le mode d'aisance.....	26
<b>Tableau 13 :</b> Niveau de la production agricole (moyenne 1987-1997 en tonne) .....	31
<b>Tableau 14:</b> Charge agro-démographique .....	31
<b>Tableau 15:</b> Répartition des emplois par secteur .....	33
<b>Tableau 16:</b> Tableau Répartition spatiale des points d'eau dans la Commune de Savalou .....	35
<b>Tableau 17:</b> Evolution du nombre d'abonnés d'eau de 1990 à 2003.....	37
<b>Tableau 18:</b> Répartition spatiale et état des différentes infrastructures de santé / arrondissement .....	40
<b>Tableau 19:</b> Personnel de santé et quelques indicateurs de la Commune de Savalou.	41
<b>Tableau 20:</b> Répartition des différentes infrastructures scolaires publiques par arrondissement .....	42
<b>Tableau 21 :</b> Indicateurs dans les secteurs de l'éducation Savalou en 2001: Enseignement public.....	46
<b>Tableau 22:</b> Répartition et évolution des recettes budgétaires de la Commune de 1998 à 2002 .....	48

<b>Tableau 23:</b> Evolution des recettes de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 en F CFA.....	48
<b>Tableau 24:</b> Variation des dépenses de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 .....	50
<b>Tableau 25:</b> Evolution des dépenses de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 .....	51
<b>Tableau 26:</b> Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement de la commune de Savalou .....	52
<b>Tableau 27:</b> Evolution et répartition des investissements sociaux et administratifs de 1998 à 2002 .....	53
<b>Tableau 28:</b> Equilibre financier de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 .....	54
<b>Tableau 29:</b> les atouts, contraintes, opportunités et menaces de la commune par secteur .....	57
<b>Tableau 30:</b> Les cinq (5) principales filières porteuses de la commune et les raisons ..	70

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en

	milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Savalou.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

## INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

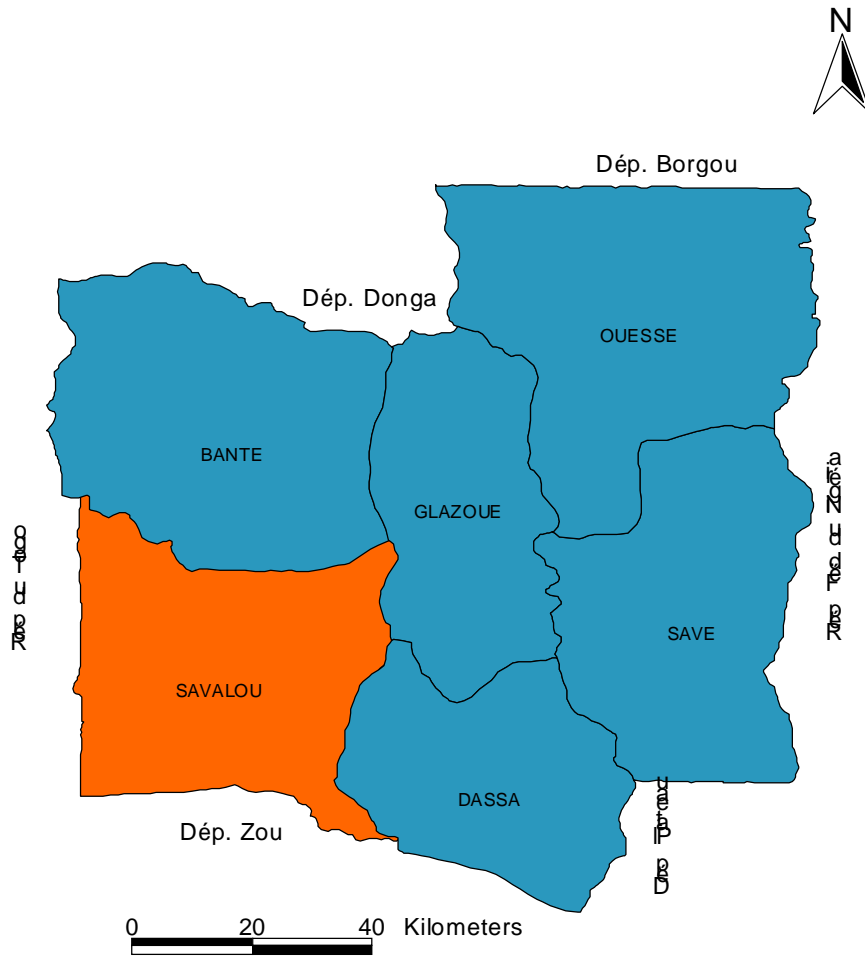
Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.



# DEPARTEMENT DES COLLINES



E = 1/950000

# CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

## 1.1 Cadre physique

### 1.1.1 Situation géographique

Située en plein centre du Bénin à 240 kilomètres de Cotonou la capitale économique du Bénin, la Commune de Savalou est comprise entre 7°35 et 8°13 Nord d'une part et 1°30 et 2°6 Est d'autre part. Elle partage ses frontières avec les communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué à l'Est; de Djidja au Sud, de Bantè au Nord et la République du Togo à l'Ouest sur environ 65 km (limite Nord-sud). Elle s'étend sur près de 58 km de l'Ouest à l'Est et couvre une superficie de 2.674 km<sup>2</sup> ; soit 2,37% du territoire national.

L'extrémité de la Commune est à 48 km à vol d'oiseau et sa distance maximale de bord à bord est de 90 km. Située dans le Département des Collines, Savalou est l'une des principales villes de transit pour les pays de l'hinterland en particulier le Burkina Faso et le Mali.

### 1.1.2 Climat

La commune de Savalou appartient à une région soumise à la fois aux influences équatoriales et aux influences du régime alterné de type guinéen. C'est la zone où s'estompent les influences de la mousson du Sud -Ouest et de l'alizé continental appelé harmattan du Nord-Est. Cette situation se manifeste dans la répartition des pluies qui est marquée par l'apparition de :

- deux saisons pluvieuses de Mars à Juillet et de Septembre à Novembre ;
- deux saisons sèches : la première de Décembre à Mars et la seconde qui correspond au fléchissement des précipitations en Août.

La hauteur moyenne des pluies est de 1.150 mm. Toutefois, cette pluviométrie varie suivant les années entre 864 et 1.637,3 mm. Les températures sont élevées toute l'année avec des minima qui se situent entre 23 et 24°C et des maxima qui varient de 35 à 36°C. Cette variabilité constitue une contrainte au choix des différentes activités agricoles.

### *1.1.3 Relief*

Le site occupé par la commune de Savalou repose sur du matériel précambrien du vieux socle granito-gneissique. Nous sommes ici en présence de roches métamorphiques marquées par des intrusions magmatiques (granites). Le modelé est une pénéplaine avec des dômes isolés appelés inselbergs et de petites chaînes dont l'une s'étend sur près de 20 km donnant à la commune son appellation du "**pays de la chaîne des collines**". Les pittoresques collines servaient dans le passé, de refuges aux populations contre les invasions des royaumes voisins.

Le relief culmine entre 120 et 500 m avec des pentes variant entre 3 et 10% dans les sites agglomérés. Nous sommes ici en présence d'une plaine érodée développée sur du gneiss et laissant en relief les éléments granitiques ou des carapaces ferrugineuses les plus résistantes.

### *1.1.4 Sols*

Les sols les plus répandus sont les sols ferrugineux tropicaux avec par endroit des étendues de concrétion. On distingue aussi des sols hydromorphes, des vertisols.

L'analyse de ces différents sols fait ressortir qu'ils ne sont pas particulièrement fertiles en dehors des vertisols qui du reste nécessitent des moyens techniques adéquats pour leur mise en valeur.

Les autres types de sols très répandus ont généralement un faible pouvoir de rétention d'eau et sont pauvres en sels minéraux comme l'azote, le phosphore. Ceci limite le choix des cultures sur les immenses terres cultivables disponibles.

### *1.1.5 Réseau hydrographique*

La morphologie du site de la commune et le régime pluviométrique permettent au réseau hydrographique d'être assez bien alimenté par des cours d'eau saisonniers dont les principaux sont : Agbado, Klou, Gbogui, Azokan, longs d'environ 161km. L'espace urbain est traversé par de nombreux affluents de la rivière Agbado. Il s'agit d'un petit bassin riche en ruisseaux à écoulement intermittent. Les plus importants de ce bassin urbains sont: kinsissa, Sèhossou, Agbéto et Lévia.

Les pentes, assez fortes par endroits et la perméabilité de certains sols, font que les nappes phréatiques facilement mobilisables sous forme de puits, sont masquées par les

dos de baleine qui affleurent à faible profondeur ; empêchant ainsi les populations d'avoir des sources d'eau permanentes.

Il apparaît alors ici et là, des réserves d'eau logées dans des poches rocheuses ou bien de véritables mares boueuses parsemées de végétation, souvent exploitées par les pasteurs.

La plupart de ces rivières, ruisseaux et mares périodiques sont infectées de maladies dont la plus redoutable est la dracunculose encore appelée ver de guinée qui rendait jadis, invalide les populations pour une bonne partie de l'année. Ainsi, en dépit de l'existence d'abondantes quantités d'eau pendant une bonne partie de l'année et qui offrent de nombreuses possibilités d'installations de micro-barrages, l'eau est rare pendant la saison sèche et devient malsaine.

#### 1.1.6 Végétation

On distingue plusieurs formations végétales. La végétation est composée par endroit de galeries forestières, de forêts denses sèches, semi-décidues, de forêts claires, de savanes boisées de savanes arbustives et saxicoles.

De la base au sommet des collines, la physionomie de la végétation varie. Elle est composée par endroit de galeries forestières, de forêts denses sèches, semi-décidues, de forêts claires, de savanes boisées, de savanes arbustives et saxicoles.

#### **Savane arborée :**

Elle est caractérisée par la formation végétale des talwegs ; avec de grands arbres de 25 à 35 m de haut avec des essences comme : *Anogeissus leiocarpus*, *Daniellia oliveri*, *Lophira lanceceolata*, *Antaris africana*, *Vitex domana* ;

Sur les sols hydromorphes ; les espèces les plus caractéristiques sont : *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus santalinoïdes*, *Terminalia macroptera*, *Acacia caffra*. Diverses espèces ont été plantées : *Mangifera indica*, *Carica papaya*, *Psidium quayaya*, *Tetona grandis* (teck), *Dolonix regra* (flamboyant);

Les formations végétales de plaines ; de savanes arborées renferment les formations végétales comme : *Daniellia oliveri*, *Isobertinia doka*, *Parkia biglobosa*, *Pteleopsis laxiflous*, *Pterocarpus erinacens*, *Vitellaria paradoxa*, *Bridelia ferruginen*, *Chlorophora excslas* ou *Melinb excelsa*, *Detarium microcarpus*. Les poacées occupent également ces terres : *Imperata cylindricai* (chiendent), *Schizachirum pulchellum*, *Eragrosts*

*namaguensis*, *Andropogon gayanus*, dans les infractuosités des blocs migmatites et gneissiques ; les espèces arborescentes sont : *adansonia digitata* (baobab), *Ceiba pentandra*, *Isobertinia doka*, *Pterocarpus africana*. au sommet on peut rencontrer les mousses et les lichens

Toutes ces espèces sont caractéristiques d'une forêt dégradée dont l'agent responsable est l'homme. La forêt originale est complètement détruite. Toutefois, elle subsiste sous forme de lambeaux avec pour espèces arborées dominantes l'iroko.

### **Forêts artificielles**

Elles sont caractérisées par des plantations de teck et de palmiers à huile. Mais ces essences ne font pas l'objet d'une culture intensive longuement exploitable. Celle du palmier à huile évolue de manière inquiétante car malgré son importance pour la production de boissons locales et l'alimentation, cette espèce fait de moins en moins la préoccupation des acteurs du développement rural au profit d'autres cultures de rente.

Quant au teck on retrouve ses plantations sur le versant Ouest de la montagne et à l'entrée Est de la ville. Elles paraissent insuffisantes pour une exploitation forestière c'est-à-dire pour répondre aux attentes des populations en bois et faire en même temps l'objet de commerce.

L'espace urbain comme le présente la carte n°1 appartient au bassin versant droit de la rivière Agbado. Il s'agit d'un petit bassin riche en petits ruisseaux à écoulement intermittent. La proximité de la montagne explique leur présence car ils sont nés pour la plupart des eaux de ruissellement en provenance de ses hauteurs. Les plus importants sont : Agbado, Kinsissa, Sehossou, Agbéto et Levla.

## **1.2 Cadre Administratif**

### *1.2.1 Evolution administrative*

Devenu cercle du moyen Dahomey à l'époque coloniale, Savalou avait à sa tête un administrateur colonial commandant de cercle et s'étendait sur 16 230 km<sup>2</sup>. Il comprenait les cantons de Savè, Savalou, Dassa-Zoumè, Ouèssè, Kilibo, Djalloukou, Mahi, Bantè, et Manigri ; le chef-lieu étant Savalou.

Le cercle de Savalou- Canotville couvrait aussi toute la région du Zou-Nord actuelle et quelques communes du Nord-Bénin (Bassila, Tchaourou).

Après l'indépendance, la réforme de 1960 a créé les Sous-préfectures de Savè et de Dassa-Zoumè, celle de 1978 a donné naissance aux sous-préfectures de Bantè, de Glazoué et de Ouèssè. Aujourd'hui, le ressort territorial de la Commune s'est considérablement réduit à 2 674 km<sup>2</sup>.

Cependant Savalou demeure l'une des Communes la plus vaste et surtout la plus peuplée du nouveau département des Collines

La Commune de Savalou est administrativement subdivisée en quatorze (14) arrondissements dont quatre (04) urbains (Aga, Agbado, Attakè et Ouèssè). Elle comprend dix sept (17) quartiers de ville et cinquante-deux (52) villages (cf INSAE).

### *1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement*

Le milieu institutionnel de la commune comprend les services et les structures intervenant sur le territoire de la Commune de Savalou. On y distingue les services techniques de la Mairie, les services déconcentrés de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), nationales et internationales, et les autres projets. Leurs interventions sont déterminantes pour le développement de la commune de par les actions qu'ils mènent. Les activités de développement réalisées au cours de ces dernières années se résument aux investissements de ces structures à travers plusieurs sources de financement, et au renforcement des capacités des élus et du personnel de la Mairie.

#### **Les services techniques de la mairie et le conseil communal**

Les services communaux sont ceux qui sont directement liés à la Mairie en tant qu'entité, c'est-à-dire l'administration de la Mairie dont le maire en est le chef. Dans la commune de Savalou, nous avons :

- Le Secrétariat Administratif (SA) ;
- Le Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP) ;
- Le Service des Affaires Domaniales et de l'Environnement (SADE) ;
- Le Service Technique (ST) ;
- Le Service de la Planification et du Développement Economique (SPDE) ;
- Le Service des Affaires Financières (SAF) ;

- Le Service des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives (SASCS) ;
- Le Service des Archives, de la Documentation et de l'Information (SADI) ;
- Le Service des Transmissions Radio (STR) ;
- Le Service de Suivi-Evaluation ;
- La Cellule du Registre Foncier Urbain (RFU).

Tous ces services sont coordonnés par le Secrétaire Général.

Le conseil communal est quant à lui l'organe délibérant de la Commune et dispose de ce fait d'un pouvoir de décision qui s'exerce par des délibérations dans les domaines spécifiés par la loi. Il est composé de l'ensemble des conseillers élus de la Commune. Il est présidé par le Maire. Le conseil communal de Savalou comprend au total dix-sept (17) membres dont un décédé. Il faut signaler que dans le cas de Savalou, tous les conseillers communaux ont des responsabilités : un maire, deux adjoints au maire, 13 chefs d'arrondissement dont un qui cumule deux postes ( Savalou-Agbado, Attakè).

Sur les quatorze (14) arrondissements que compte la commune de Savalou, seuls cinq disposent de bureau propre. Les autres sont abrités dans des locations.

Il est aussi important de noter que le personnel qualifié est insuffisant, de même que le matériel bureautique manque tant au niveau de la Mairie que des bureaux d'arrondissements.

L'administration communale est logée dans une bâtisse coloniale pas très confortable et exigüe qui abrite la plupart des services de la Mairie. D'autres services comme le Service Technique, la Cellule RFU et le Service de Suivi-Evaluation sont logés dans un autre local à l'extérieur de l'enceinte de la Mairie.

### **Les services déconcentrés de l'Etat**

Les services déconcentrés présents à Savalou sont :

- Trois (3) commissariats de police
- Deux (2) brigades de la gendarmerie (2)
- Un poste de douane
- La Poste du Bénin
- Bénin Télécoms SA
- L'hôpital zone

- les centres de santé
- Le Centre Communal pour la Promotion Agricole (CecPA) (ex-CARDER)
- La Subdivision territoriale des Travaux Publics
- La circonscription scolaire ;
- Le Centre de Promotion Sociale
- l'antenne de la SBEE
- l'antenne de la SONEB
- la SONAPRA
- la Recette Perception

Presque tous les services déconcentrés de l'Etat ont un effectif insuffisant et certains manquent de personnel qualifié.

### **Les Organisations non gouvernementales (ONG)**

En dehors des services communaux et des services déconnectés de l'Etat, plusieurs institutions, projets et associations sont en activité dans la commune de Savalou. Il s'agit des ONG, des projets étatiques, des associations locales de développement, des groupements de femmes, des groupements de professionnels qui accompagnent le développement à la base.

A partir des années 1990, on note la présence de plus en plus effective des ONG nationales et internationales pour la réalisation des actions de développement.

On note également la présence d'un certain nombre de groupements surtout féminins qui s'adonnent au petit commerce, à la production végétale, au petit élevage et surtout à la transformation des produits agricoles.

On note l'intervention de plusieurs structures de la société civile notamment des ONG locales et internationales de même que des institutions de micro finance dans la commune. La plupart de ces structures accompagnent le développement de la commune soit à travers des projets financés par les partenaires au développement, soit sur financements propres.

Ces structures apportent divers appuis aux communautés pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans plusieurs domaines dont notamment l'agriculture, la promotion des activités génératrices de revenus, la santé, l'éducation, l'hygiène et l'assainissement, la formation, l'alphabétisation, la micro finance, l'appui à la promotion des filières agricoles...



### *1.2.3 Coopération décentralisée*

A la faveur de la coopération décentralisée entre le département des collines auquel elle appartient et la région de Picardie en France, la commune de Savalou a bénéficié de formation en décentralisation et d'assistance en maîtrise d'ouvrage communale à travers le Programme de développement local des Collines.

Cet appui qui a déjà duré dix ans permet aujourd'hui au conseil communal d'hériter des acquis, de passer avec une plus grande transparence des contrats avec les fournisseurs de la commune ; il permet aussi aux services techniques de la mairie de mieux jouer leur partition dans le cycle des projets et micro projets initiés.

Certes le niveau de modernisation des services demeure insuffisant et les dissensions internes n'ont pas permis au conseil communal de tirer suffisamment profit de ces atouts.

De même, le principe de la participation citoyenne qui a sous tendu toute intervention de cette coopération décentralisée à généré sur l'ensemble du territoire, une grande mobilisation des populations autour des actions de développement, voire des contrats d'objectifs entre ces dernières et la commune dans le cadre de la mise en œuvre des actions de développement de la commune.

Grâce au principe de solidarité et d'information–communication, le territoire connaît progressivement une répartition équitable et un aménagement équilibré ; un état de chose qui renforcement chez les citoyens leur sentiment et leur fierté d'appartenance à la commune.

La Commune de Savalou, qui assure actuellement à travers le Maire, la présidence, **du Groupement Intercommunal des Collines (GIC)** a l'avantage par ailleurs, d'acquérir l'aptitude de discuter des questions de développement au-delà des frontières de la commune et de partager les espaces de développement.

Au regard de ce positionnement, la Commune de Savalou dispose des pré-requis pour le décollage de son développement. Le fonctionnement du conseil communal, les relations avec les institutions et les populations de même qu'avec les autres communes, et l'état actuel des services de la mairie incitent au renforcement de la gouvernance locale et au développement institutionnel de la commune.

Dans le cadre de la diversification de ses partenaires, la Commune a entrepris d'autres actions de coopération décentralisée qui n'ont pas encore abouti.

## CHAPITRE II : POPULATION

### 2.1 Etat de la population

#### 2.1.1 Historique du peuplement

D'après les informations, le nom Savalou signifierait « en l'honneur de l'amitié » (Sa=amitié ; Avalou=hommage ; honneur) hommage de AHOSSOU SOHA fondateur de Savalou à HOUEGBADJA, roi d'Abomey. D'autres sources indiquent que le nom Savalou serait une déformation de Tchébèlou, d'autres comme koutinhouin S.E. (1979) indiquent qu'il s'agit là d'un nom ironique ; Savalou serait dû à l'amitié du Chef Nagot.

Selon l'origine lointaine, les Mahi de Savalou seraient venus de Mitogbodji des abords du lac Ahémé et étaient de race Houéda.

AHOSSOU SOHA fonda un village qu'il nomma Houawé. Il dut abandonner ce village et parti au Nord après plusieurs étapes pour s'installer à 12 km du village Nagot Tchébèlou.

C'est ce village Nagot qu'il finit par conquérir par ruse, tact et force et auquel il donna le nom de Savalou. Il fut proclamé roi sous le nom de AHOSSOU SOHA GBAGUIDI 1er et chercha à agrandir son royaume.

AHOSSOU SOHA GBAGUIDI 1er, se lança à la conquête des localités environnantes. Parmi ses frères et sa nombreuse descendance, certains furent nommés chef des villages de Zounzonkanmé ; Ouessè ; Koutago ; Doïssa.

A la mort de SOHA vers 1618, la régence fut assurée par ses fils Adigli (1618-1657), Ava ( 1657-1700) et Poki (1700-1722).

De 1722 à 1894, sept (07) rois se sont succédés à la tête du royaume.

C'est en 1894 que fut signé le traité de protectorat français avec Savalou entre Pentel Horace représentant du Général Dodds et le roi de Savalou ZOUDEGLA (GBAGUD VIII). Ce fut l'ère de la Période coloniale.

#### 2.1.2 Evolution de la population

Avec un taux d'accroissement annuel de 3,7%, la Commune de Savalou a une population de 104 749 habitants (RGPH-2002), soit 50 163 hommes et 54 586 femmes, répartie dans quatorze (14) arrondissements que sont : Savalou Aga (11 648 habitants) ; Savalou-Agbado (9.575 habitants) ; Savalou-Attakè (7.729 habitants) ; Djaloukou (6 490 habitants) ; Doumè (13.592 habitants) ; Gobada (4.676 habitants) ;

Lahotan (6 134 habitants) ; Lèma (6 979 habitants) ; Logozohè (4 424 habitants) ; Monkpa (2 854 habitants) ; Ouèssè (6 801 habitants) ; Ottola (6 089 habitants) ; Tchetti (8 284 habitants) et Kpataba (9 474 habitants).

Les mouvements de populations, outre les naissances et les décès, sont également caractérisés par le phénomène migratoire qui a un impact socio-économique évident ; notamment la modification de la structure de la population (avec des soldes migratoires négatifs entre 1979 et 1984 dans plusieurs villages Mahi)<sup>1</sup>. Les mouvements migratoires dans la Commune de Savalou, tirent leur origine lointaine de la traite négrière. Dans sa phase actuelle, le phénomène migratoire remonte à la période qui a suivi la première guerre mondiale. En effet, fuyant les travaux forcés, les migrants se dirigeaient vers l'Ouest ; d'abord au Togo où les travaux forcés n'avaient pas la même rigueur ; ensuite au Ghana et enfin en Côte d'Ivoire.

La colonisation agricole encore appelée exode rural-rural ou migrations intra rurales est occasionnée par la recherche des terres agricoles plus fertiles. Avec l'état de dégradation du terroir villageois, les jeunes vont s'installer dans des hameaux ou des fermes et ne rentrent au village que de façon périodique occasionnant ainsi, une dispersion de l'habitat.

L'émigration a régressé face aux mesures restrictives prises par tous les pays d'accueil ; les cas d'expulsion (Côte d'Ivoire en 1958, Niger en 1963, Nigeria en 1983 et 1985, Gabon en 1978) et les différentes crises économiques connues par le Ghana. Malgré cette régression, la Commune de Savalou continue de connaître une saignée humaine plus importante dans les arrondissements Mahi. Le flux des colons agricoles de la zone Nord de notre pays n'arrive pas à la compenser. Ainsi, dans plusieurs localités Mahi, les soldes migratoires sont pour la plupart négatifs.

Les difficultés relevant des activités agricoles (aléas climatiques, appauvrissement des sols, problèmes de marché...), ont fait qu'une importance particulière est accordée aux revenus apportés par la migration.

---

<sup>1</sup> ZANOU C., (1986) ; Les migrations de population et leur impact socio-économique en pays Maxi, mémoire de maîtrise de géographie, UNB/FLASH, Abomey-Calavi, 96 pages.

## **2.2 Mouvements de la population**

De 1992 à 2002 la population de la Commune de Savalou serait passée de 72 641 habitants à

104749 habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,34% (RGPH3). Si l'on considère les résultats du RGPH3 et suivant l'hypothèse que le taux d'accroissement annuel de la Commune de Savalou n'excèdera pas 3,70% au cours des dix prochaines années, la population attendue pour 2012, horizon du Plan de Développement Economique et Social sera alors de 143 980 habitants.

La population de la Commune de Savalou est inégalement répartie et se traduit par la prédominance de la population rurale. En 1992, environ 77,7% de la population vivait en zone rurale contre 83% en 1999. On note à un rythme plus soutenu l'accroissement de la population rurale (5,3).

Le nombre de ménage est de 11 857 en 1992 dont 8 280 ruraux. La taille moyenne des ménages est de 6,1. les ménages ruraux ont une taille moyenne de 6,8.

### **Densité et répartition spatiale de la population ;**

Avec une population de 104 749 habitants soit 19,55% du département ou soit 1,47% % du Bénin, sur une superficie de 2674 km<sup>2</sup> soit 2,37% du territoire national, la Commune de Savalou a une densité moyenne de 27,2 habitants/km<sup>2</sup> contre 38,44 km<sup>2</sup> pour le département. Cette population est très inégalement répartie. Ainsi les arrondissements de Doumè, Savalou-Aga, Savalou-Agbado, Kpataba et de Tchetti avec respectivement 13,47%, 11,54% ; 9,49% ; 9,39% et 8,21% de la population sont les plus peuplés de la Commune.

### **Répartition de la population par sexe et par âge ;**

La répartition par sexe fait apparaître une dominance des femmes sur les hommes tant bien sur le plan national (51,47) que sur le plan départemental (51,53%). Les femmes représentent à Savalou 52,36% de la population contre 47,64% pour les hommes. La structuration par sexe à Savalou est inférieure à celle du département notamment, elle est d'environ 92 hommes pour 100 femmes, de 95,13 hommes pour 100 femmes dans le département et de 94,72 hommes pour 100 femmes au niveau national. 29 098 femmes vivent dans les ménages agricoles et 8 943 dans les ménages non agricoles.

**Tableau 1: Répartition par sexe à Savalou**

Désignation	Masculin		Féminin		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Com.Savalou	50163	47,64	54 586	52,36	104 749	100
Départ Collines	261 284	51.47	274 639	51,53	274 639	100
Bénin	3 284 904	48,65	3 467 665	51,35	6 752 569	100

**Source** : RGPH3-2002

Une autre caractéristique de cette population est qu'elle est très jeune. 51,14% de la population ont moins de 15 ans (contre 53,37 % dans les Collines). Cette structure de la population implique que des efforts soient concentrés sur l'amélioration du système éducatif et la promotion de la politique de la scolarisation des filles. Elle témoigne également d'un potentiel de dynamisme et de velléité qui constituent des atouts pour le développement de la Commune. La répartition par groupe d'âge se présente comme ci-après :

**Tableau 2: Répartition de la population de Savalou par sexe et par groupes d'âges**

Groupes d'âges	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-14 ans	26 377	52,57	25 092	45,96	51 459	49,14
15-24 ans	8 353	16,65	10 076	18,46	18 429	17,59
25-49 ans	10 831	21,59	13 767	25,22	24 598	23,48
50-59 ans	1 706	3,40	2 125	3,90	3 831	3,65
60 ans et plus	2 901	5,78	3 524	6,46	6 425	6,13
Non déclaré	5	0,01	2	0,00	7	0,01
Tous âges	50 163	100,0	54 586	100,0	104 749	100,0

*Source* : INSAE, RGPH 2002

Au regard, des données démographiques du RGPH3, à la naissance, les enfants-garçons sont plus nombreux que les enfants-filles. Dès les premières années de la vie, le taux de mortalité au sein des enfants garçons est plus élevé; jusqu'à l'âge de 15 ans, l'effectif des garçons l'emporte sur celui des filles. A partir de cet âge, l'équilibre qui tendait à se rétablir, est rompu en la faveur des filles. Ceci se poursuit jusqu'à l'âge de 60 ans.

Dans la tranche de 25 à 49 ans, la proportion est de 71,23 hommes pour 100 femmes ; ceci semble indiquer un départ massif des bras valides vers d'autres horizons à la recherche de travail.

Cette structure par groupe d'âges laisse apparaître par ailleurs que la proportion des personnes âgées commence par prendre de l'ampleur surtout parmi les femmes, 6,46 % pour 5,78 % d'hommes dans la tranche d'âges des plus de 60 ans en 2002. Avec l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé, cette proportion dans les années à venir est appelée à progresser ; ce qui nécessitera qu'on envisage désormais des politiques appropriées pour la prise en compte de la situation sociale de ces personnes âgées.

Ce tableau vient confirmer le fait qu'il y ait un solde migratoire négatif qui frappe la population de la Commune à partir de l'âge de 15 ans. Ainsi à l'âge de la retraite, les migrants reviennent à leur terre natale.

### **Mouvements naturels de la population ;**

D'après les chiffres disponibles en 2002, les différents calculs effectués nous donnent les chiffres approximatifs suivants :

Taux de natalité : 46,4 ‰ ;

Taux de mortalité : 29 ‰ ;

taux d'accroissement naturel de la population : 3,24 %

Le taux d'accroissement naturel de la population est en dessus de la moyenne nationale. Ce qui se traduit par une natalité élevée et une mortalité assez forte.

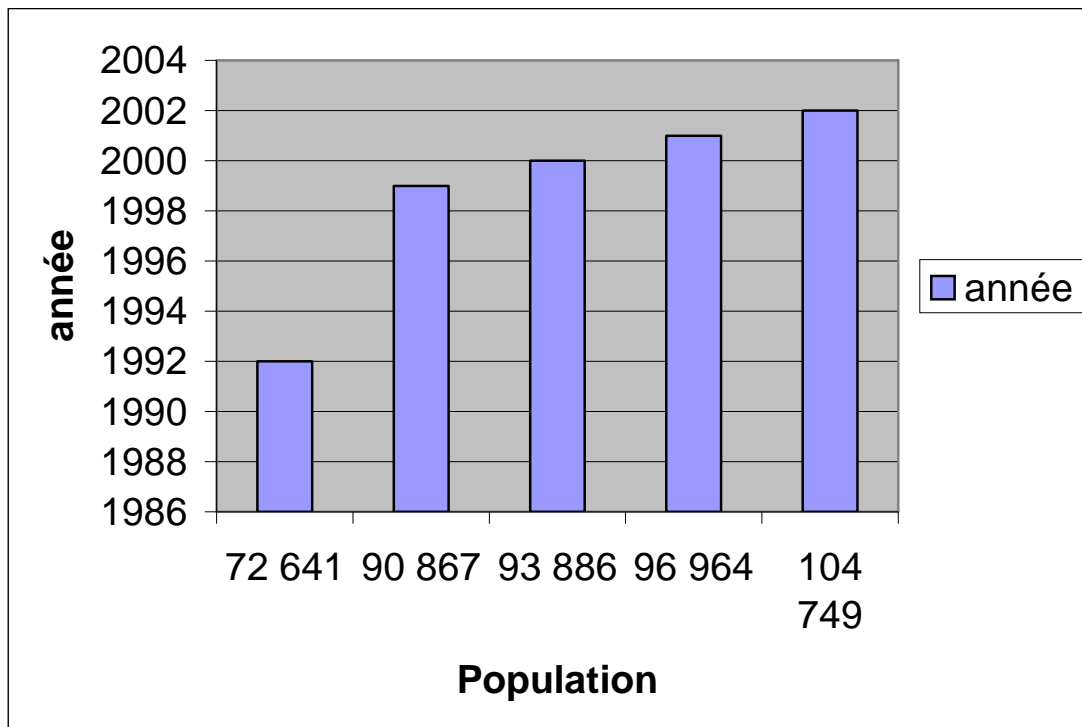
Le tableau et le graphique qui suivent donnent l'évolution de la population de 1992 à 2002.

**Tableau 3: Projection population 1992-2002 Com. De Savalou**

année	1992	1999	2000	2001	2002
Commune de Savalou	72 641	90 867	93 886	96 964	104 749

**Source :** INSAE RGPH 2, RGPH3

Graphique : Evolution de la population de la Commune de Savalou



**Facteurs démographiques, tendances d'évolution et impacts potentiels des relations de genre ;**

A Savalou, les filles et les femmes pèsent pour 51,99% (24 482) dans la population totale active en activité agricole ( 47 089) soit 23,39% de la population en 2002 selon le rapport d'activité du CARDER Zou-Collines 2001-2002.

Des 12 392 chefs d'exploitation recensés dans la Commune de Savalou par le CADER dans son rapport d'activités 2001/2002 sont chefs d'exploitation 1 735 femmes pour un taux de familles monoparentales de 14% des chefs d'exploitation, soit 1,65% de la

population de la Commune et de 1,69% pour les Collines. Ce faible taux se justifie par le fait que l'héritage est patrilinéaire chez les Mahi de Savalou et la plupart des chefs d'exploitation femme le sont soit après le décès de leur mari ou soit par acquisition sur fonds propre.

La Commune de Savalou se distingue par sa diversité ethnique. Cette situation qui ne changera pas notamment à court et à moyen terme engendrera par contre au fur et à mesure, une diversité de modèles de relations hommes/femmes et un potentiel varié d'exemple de réduction des inégalités entre hommes et femmes.

## **2.3 Ethnies**

Les principaux groupes socio - culturels qui se partagent le territoire communal sont :

- le groupe Adja-Tado : ce sont les Fon et les Mahi. Ils représentent 58% de la population totale ;
- le groupe Yoruba et apparentés : les Ifè à l'Ouest, les Itcha au Nord et Idaatcha à l'Est, soit 32% ;
- et les groupes ethniques issus des migrations récentes à savoir: les Yom-Lokpa (2,3%), les Peul (2,2%), Otamari (2,5%) Dendi et Baatonu (0,9%) et autres ;

Djafou, Adjakiroko, Abaloko, Nabata etc.

## **2.4 Religions et Culture**

A Savalou, les cultes traditionnels constituent la religion pratiquée par environ 46,5% de la population. Mais depuis l'entrée des capucins français sur le territoire national et la pénétration de l'islam en Afrique, une diversité religieuse a pris place dans les différentes communautés notamment le christianisme (17,9%), l'islam (11,2%), le protestantisme (3,8%) et autres religions, il s'agit des sectes (20,8%).

Avant les religions importées , existaient et continuent d'exister encore des croyances traditionnelles, des divinités telles que Tchankponon : dieu de la terre qui protège les hommes contre les épidémies, Ogou : dieu du fer qui protège les familles et assure la cohésion et l'harmonie au sein des foyers, Nrègba : dieu qui chasse les mauvais esprits. Ils sont aussi légion des fétiches sur lesquels s'appuient des hommes et des femmes à la recherche de solution à leurs multiples problèmes. Ce sont entre autres Abouloussi, Boukou, Nigbo, Boukou-Atchoko, Nonnon-Adélé, Nonnon-Adjakpa, Nonnon-Gadjou



## **Données culturelles**

La religion animiste est majoritairement pratiquée par les populations de Savalou, viennent ensuite les catholiques, les protestants, les musulmans et autres baptistes et évangélistes.

### **Le Patrimoine immatériel**

Le patrimoine culturel de la Commune de Savalou est riche d'une variété de rythmes et de cadences dont la principale source d'inspiration est la religion traditionnelle (le vodoun).

Les rythmes les plus populaires sont : le Tchingounmè, le Toba, le Hanyé, le Avounlè, le Gogbahoun, le Akpi, le Akpanhoun, Savalou et sa région comptent plus de quarante (40) tam-tams (instruments de percussion) qui peuvent être catégorisés en tam-tams royaux, rituels, de réjouissances, d'amour et de funérailles, de guerre pour ne citer que ceux-là.

La plupart des chants véhiculent toujours des messages qui prônent l'éthique et la morale en dénonçant les travers des hommes par l'humour et la dérision tels la Fontaine et Molière, poètes et dramaturges français ; parfois, c'est pour chanter des louanges, pour rendre hommage à certaines personnes qui ont marqué positivement de leur empreinte l'histoire de Savalou, ou alors pour sensibiliser contre certaines maladies, vices et autres fléaux tels que le VIH SIDA, la délinquance juvénile, la toxicomanie, l'alcoolisme, le tabagisme.

La culture savaloise dispose aussi d'un répertoire riche et varié de contes, de légendes, de proverbes et de dictons qui participent tous de l'éthique et de la morale. Elle est reconnue au Bénin comme l'une des plus riches restées encore authentiques.

### **Le Patrimoine Matériel**

Le patrimoine matériel de Savalou est constitué principalement de collines, mares et forêts sacrées, de temples, de couvents et autres mausolées dignes d'intérêt. Ce sont :

- Les collines sacrées de Honhoungo situées au sud de Savalou, près du village Yorouba de Tchébélou; tous les quatre (4) ans les fils du terroir y procèdent à des cérémonies rituelles d'offrandes, de purification et autres ;
- La mare dite « aux Caïmans » ( il s'agit en fait de crocodiles portant des plumes rouges sur la tête). C'est une mare sacrée qui comporte des interdits.

- Le palais Akpagnonité à Tchogodo ;
- Le palais royal de Hônoukon à Savalou construit par le 1<sup>er</sup> roi de Savalou au 14<sup>eme</sup> siècle ;
- Le palais de Ahossou Soha, Gbaguidi 1<sup>er</sup> à Zounzonkanmè ;
- La divinité Dankoli à Doïssa (qui attire les gens de par le monde à cause des bienfaits qu'il accorderait à ceux qui l'invoquent) ;
- Les temples des divinités Hêbiosso (dieu de la foudre), Ninssouhoué (divinité de l'eau et de l'esprit des morts), Dâa, symbolisée par une panthère qui réside dans une forêt sacrée dénommée Dâa Zounmè, Gou (dieu du fer et de la guerre) ;
- Le Mausolée du Roi Ahossou Soha érigé en son honneur et en sa mémoire à l'entrée de Savalou ;
- Les Panthéons (autels des défunts) ;
- Le Dénou Lègba, dieu protecteur de la ville installé à l'entrée sud de la ville sous le règne du roi SOHA pour barrer la route à tout malfaiteur ou tout ennemi qui s'aventurerait dans la région ;
- Le Massé Hônou, (le Massé est une divinité vénérée par certaines familles ainsi que les « ayato », la caste des forgerons) ;
- Etc.....

**Ce patrimoine culturel d'une valeur exceptionnelle fait de Savalou une destination touristique de choix. Mais il convient cependant de faire remarquer que faute d'aménagements conséquents, les éléments de ce riche patrimoine sont encore très insuffisamment exploités.**

## 2.5 Habitat

### Caractéristiques de l'habitation des ménages

Les caractéristiques de l'habitation des ménages ont été appréhendées à travers le type du sol, le type de murs et le type de toiture des constructions.

Par ailleurs, certaines commodités comme le mode d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage, le mode de cuisson et le mode d'évacuation des eaux usées permettent d'apprécier le confort de vie des ménages.

### Type de sol

Plus de la moitié des ménages de Savalou (69,28) habite un logement dont le sol est en chape ciment. On note néanmoins une proportion importante de sol en terre 39,6%

**Tableau 4: Répartition des ménages selon le type de sol**

Type de sol	Nombre	%
Ciment	14667	69,28
Bois	262	1,23
Terre	5763	27,22
Carreau	58	0,27
Bambou	51	0,24
Autres	17	0,08
Non déterminé	3,55	1,68
<i>Ensemble</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### Type de mur

Dans l'ensemble, les murs des constructions sont en semi-dur 51,08 %, même si les murs en dur sont représentés dans une proportion non négligeable de 14,80 %. L'ensemble des murs en bois représente également une proportion assez importante des murs : 29,96.

**Tableau 5: Répartition des ménages selon le type de mur**

Type de mur	Nombre	%
Brique	3133	14,80
Bambou	11	0,05
Terre	112	0,53
Semi-dur	10815	51,08
Bois	6344	29,96
Pierre	73	0,34
Autres	126	0,60
Non déterminé	559	2,64
<i>Ensemble</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

#### **Type de toiture**

La toiture tôle constitue le principal mode de couverture des constructions 77,93 %. La paille est néanmoins assez représentée avec 18,94 %.

**Tableau 6: Répartition des ménages selon le type de toiture**

Type de toiture	Nombre	%
Tôle	16 497	77,93
Tuile	49	0,23
Terre	169	0,80
Paille	4012	18,94
Dalle	71	0,34
Bois-planche	3	0,01
Palme-bambou	3	0,01
Autres	8	0,04
Non déterminé	361	1,70
<i>Ensemble</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### Mode d'approvisionnement en eau

Dans l'ensemble de la commune de Savalou, plus de 44,61 % des ménages utilisent l'eau de puits non protégés, alors que 1,9 % vont à la rivière pour leurs besoins en eau.

La situation est donc assez critique en ce qui concerne l'approvisionnement surtout en saison sèche caractérisée par l'assèchement des points d'eau.

**Tableau 7: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau**

Mode d'approvisionnement en eau	Nombre	%
Eau courante	134	0,63
Eau SBEE ailleurs	178	0,84
Fontaine	351	1,66
Pompe village	78	0,37
citerne	78	0,37
Puits protégés	6000	28,34
Puits non protégés	11 900	66,66
Rivière	25	0,12
Autres	214	1,01
Non déterminé	-	-
<i>Ensemble</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

*Source : INSAE, RGPH 2002*

### Mode d'éclairage

La quasi-totalité des ménages de la Commune utilise le pétrole comme mode d'éclairage alors que l'éclairage de la SBEE est assuré à seulement 1278 ménages, soit 6,04 % des ménages de la Commune.

**Tableau 8: Répartition des ménages selon Mode d'éclairage**

Mode d'éclairage	Nombre	%
Pétrole	19457	92,06
Electricité SBEE	1278	6,04
Energie solaire	50	0,24
Groupe électrogène communautaire	48	0,23
Groupe électrogène privé	35	0,16
Gaz	20	0,09
Huile	37	0,17
Autres	6	0,03
Non déterminé	242	1,14
<i>Ensemble</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### Mode de Cuisson

Trois types de mode de cuisson sont en général utilisés dans la commune avec une nette prépondérance du bois qui représente 89,41 %, viennent ensuite le charbon 6,94 % et le pétrole 1,80 %.

**Tableau 9: Répartition des ménages selon Mode de cuisson**

Mode de cuisson	Nombre	%
Pétrole	383	1,80
Bois	18927	89,41
Electricité	15	0,07
Gaz	19	0,09
Charbon	1471	6,94
Autres	25	0,12
Non déterminé	333	1,57
<i>Total</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### Mode d'évacuation des eaux usées

Les deux principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la commune sont : évacuation des eaux usées dans la nature 83,15 % et évacuation dans la cour 15,06 %. Un effort de sensibilisation est donc nécessaire pour faire connaître les nuisances liées à ces pratiques, en particulier dans l'agglomération urbaine de Savalou qui a un statut de ville depuis la période coloniale.

**Tableau 10: Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées**

Mode d'évacuation des eaux usées	Nombre	%
Caniveau	11	0,05
Caniveau ouvert	15	0,07
Fosse septique	94	0,44
Fosse perdue	45	0,21
Egout	75	0,35
Cour	3189	15,06
Nature	16467	83,15
Autres	15	0,07
Non déterminé	128	1,60
<i>Total</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### Statuts d'occupation des logements par les ménages

En vue d'apprécier le taux d'urbanité de la Commune de Savalou, en plus de tous les indicateurs analysés ci-dessus et qui démontre très largement le caractère rural de la Commune, nous proposons l'analyse de celui relatif au statut d'occupation du sol qui est indicateur qui traduit la pression foncière sur le sol au regard des titres de propriété. L'accroissement du nombre d'acquéreurs de domaines ou parcelles traduit un intérêt pour les perspectives foncières et des activités dans la commune.

A Savalou, les propriétés familiales et les propriétés sans titre constituent l'essentiel des statuts d'occupation. Savalou est donc une commune où l'éventualité d'une croissance spatiale rapide et d'urbanisation des agglomérations urbaines, tout au moins à court ou moyen terme ne paraît pas envisageable.

**Tableau 11 : Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du sol**

<i>Statut d'occupation</i>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Propriété foncière	287	1,36
Propriété sans titre	7618	35,98
Propriété familiale	9389	44,34
Logement gratuit de l'Etat	154	0,73
Logement gratuit privé	469	2,22
Locataire	2158	10,19
Autres	331	1,56
Non déterminé	767	3,62
<i>Total</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

### **Type d'aisance**

Les populations dans leur majorité continuent à déféquer dans la nature. Cette pratique est notée chez la plupart des ménages recensés tandis qu'à peine, 15% des ménages ont comme mode d'aisance les latrines. Signalons que les latrines ventilées sont le type le plus répandu ; Les ménages privilégiés qui disposent des toilettes chasses sont peu nombreux.



**Tableau 12: Répartition des ménages selon le mode d'aisance**

<b>Mode d'aisance</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Latrines ventilées	1210	5,71
Latrines non ventilées	913	4,31
Toilette-chasse	299	1,41
Réseau-Egout	6	0,41
Latrines suspendues	20	0,10
Latrinettes	87	0,41
Natures	18096	85,47
Autre	164	0,77
Non déterminé	298	1,41
<i>Total</i>	<b>21173</b>	<b>100,0</b>

Source : INSAE, RGPH 2002

Source RGPH3 INSAE

## CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

### 3.1 Pouvoir politique traditionnel

La plupart du temps, les habitants de la commune sont agglomérés dans les villages composés de hameaux. Ces hameaux sont le plus souvent peuplés de parents très proches ou de descendants d'un ancêtre commun.

L'organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire, c'est-à-dire que l'individu, dès sa naissance, prend le nom de son père qui lui donne le droit de lui succéder, comme c'est le cas dans la plupart des régions du Sud-Bénin et du centre Bénin.

Traditionnellement, cette structure sociale est pyramidale, avec au sommet le chef de clan ou de lignage, et à la base les ménages issus de ce lignage, avec à leur tête leurs chefs respectifs. Ce rôle de chef de ménage autrefois exclusivement réservé aux hommes, revient de plus en plus aux femmes avec des femmes comme chef de ménage dans plusieurs cas : veuvage, exode du mari, abandon du foyer par celui-ci, deuxième ou troisième épouse dans le cas de la polygamie. La famille au sens restreint du terme est le ménage monogame ou polygame, composé du chef de ménage, des enfants, de l'épouse ou des épouses, des collatéraux ou des personnes à charge.

Le royaume de Savalou tout comme le royaume de Danhomè dont il dépendait, avait une structure sociale pyramidale. Du sommet à la base de la pyramide, nous distinguons :

- le roi tout puissant chef suprême des communautés et des cultes ;
- les ministres, notables et clergés ;
- les artisans et commerçants ;
- les paysans (agriculteurs).

Au niveau du ménage, l'homme reste le chef, la première épouse est la maîtresse de maison. Les enfants appartiennent à la lignée paternelle, mais peuvent hériter à la fois du côté paternel et du côté maternel à l'instar des femmes. En ce qui concerne l'organisation du travail agricole, les garçons majeurs exécutent les mêmes travaux que leur père et les filles, les mêmes tâches agricoles que leur mère. La succession et l'héritage sont patrilinéaires.

Au total, dans la stratification sociale, le statut social et le sexe sont des critères qui déterminent l'autorité et la répartition des tâches

### 3.2 Pouvoir politique moderne

Depuis Décembre 2002, le Bénin s'est engagé dans une réforme de décentralisation administrative. Cette réforme favorise la mise en place d'entités territoriales socialement, économiquement et écologiquement viables dans un contexte de bonne gouvernance. Au total, trois (03) grands objectifs se dégagent du processus de décentralisation :

- **Politique** : l'instauration d'une plus grande participation des populations à la gestion de leurs propres affaires
- **Economique** : l'organisation d'un seul niveau de décentralisation limitée aux communes dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière suivie d'une réforme conséquente des finances locales afin de procurer aux collectivités décentralisées les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs nouvelles mission.
- **Développement** : la promotion d'un véritable développement à la base grâce à une administration enfin démocratisée et l'application d'une politique dynamique en matière de gestion des agglomérations afin de répondre aux exigences de l'accroissement galopante des populations urbaines.

**C'est donc dans ce contexte que les dispositions suivantes sont assurées :**

- La commune, est administrée par un conseil élu dénommé Conseil Communal.
- Le Maire est l'organe exécutif de la Commune ; il est assisté d'adjoints.
  - Le Maire et ses adjoints sous élus par le Conseil Communal en son sein.
  - Le Maire nomme un Secrétaire Général de mairie dans les conditions précisées par la loi.
- La commune a un budget autonome voté par le Conseil Communal. Le Maire est l'ordonnateur du budget communal
- La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base.
- Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Cette participation des citoyens à la gestion des affaires publiques commence déjà au niveau des différents Conseils élus pour administrer les communes et ses démembrements :
  - Le conseil communal

- Le conseil d'arrondissement
- Le conseil du village

Le Maire a sous ses ordres les unités déconcentrées de l'administration territoriale (police, gendarmerie).

### **3.3 Les différentes formes de mariage**

Dans la Commune, il existe le mariage traditionnel, le mariage civil et le mariage religieux. Le mariage traditionnel se fait entre les deux familles des mariés à travers la dote. Plus de 95% des couples contractes ce mariage surtout en milieu rural.

Le mariage civil est célébré par le Maire suivant la loi. Seuls les fonctionnaires contractent ce mariage pour bénéficier des prestations familiales.

Le mariage religieux est célébré dans les églises et concerne seulement les fidèles. Les catholiques mariés sont largement plus importants que les fidèles des autres religions.

### **3.4 Place de la femme dans la société**

Elle n'est pas différente de celles des autres communes du pays. Malgré l'importance numérique et l'omniprésence des femmes dans toutes les activités de la vie sociale, il y a une nette domination des hommes sur elles dans les prises de décisions tant au niveau des ménages qu'au niveau des institutions politiques.

En matière économique, les femmes sont plus actives dans le commerce, les menues activités génératrices de revenus et la transformation agricole. Les pouvoirs d'accès et de contrôle de la femme sur les ressources demeurent encore limités par les pesanteurs sociologiques et la faiblesse de son pouvoir économique.

## **CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'économie de la Commune de Savalou fonctionne à partir de plusieurs activités. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du commerce, de l'artisanat, du transport, de l'exploitation du bois de feu et de la transformation des produits agricoles. Les activités telles que le tourisme et l'industrie sont très peu représentées

### **4.1 Agriculture**

Le potentiel économique de la commune de Savalou repose fondamentalement sur l'agriculture.

Il s'agit d'une agriculture extensive, qui occupe en 2003, 40561 habitants dont 19 648 hommes actifs agricoles encadrés principalement par le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA) (ex CARDER au niveau de la commune), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et l'Union Communale des Producteurs (l'UCP). Les techniques de production agricole utilisées sont la culture sur buttes, sur billons, à plat, la pratique de l'assolement et de la rotation avec la jachère.

#### **- facteurs favorables**

Des études pédologiques menées dans la Commune ont montré que l'adaptabilité des sols à la culture des tubercules et des céréales est moyenne. La pluviométrie est assez favorable aux travaux agricoles; de grandes superficies cultivables sont encore disponibles ; 17,84 % du territoire de la commune sont cultivés soit 30% de la superficie cultivable ; ce qui correspond à 45300 ha.

Il existe au moins un Groupement Villageois (GV) dans les 52 villages de la commune. Ces GV de plus en plus dynamiques sont organisés au sein d'une Union.

De nombreuses structures de production et de transformation (10) ou de commercialisation (61) des produits agricoles sont actives dans la commune en 2002.

La Commune de Savalou possède de grandes potentialités en matière d'élevage avec un cheptel composé de bovins, de petits ruminants en constante évolution et de volailles.

- **Production agricole**

Les principales cultures sont : l'igname, le manioc, le maïs, le riz, le niébé, l'anacarde et des cultures maraîchères.

Le tableau ci-dessous indique le niveau de production agricole.

**Tableau 13 : Niveau de la production agricole (moyenne 1987-1997 en tonne)**

Localité	Céréales	Tubercules	Légumineuses	Cultures maraîchères	Arachide	Coton
Savalou	10.024	70.598	3.267	2.352	2.402	8.025

Source : Enquête LARES/1997

Selon ce tableau, les tubercules sont les plus cultivés dans la Commune, les céréales viennent en deuxième position.

Le disponible foncier en terme de capacité de charge agro-démographique des terres se présente de la manière suivante :

**Tableau 14: Charge agro-démographique**

Localité	Superficie en ha	Population en 1992	Population agricole	Disponible foncier par habitant rural (ha)
Savalou	253.800	72.641	50.993	4,97

Source : Enquêtes LARES/1997

Ce tableau a la particularité de montrer l'état d'occupation du sol en matière agricole.

Au niveau du département des collines, la contribution de la commune de Savalou pour certaines cultures agricoles se présente comme suit :

- Céréales 11,47%
- Tubercules 13,02%
- Arachide 4,33%
- Légumineuses 16,20 %

- Coton 9,65%
- Produits maraîchers 6,95% sur les 12,20 % produits à l'échelle du département

## 4.2 Elevage et Pêche

L'élevage est majoritairement pratiqué par les Peulh surtout à l'ouest de la commune. On dénombre plus de 30.000 têtes de bovins et d'ovins. L'élevage domestique (caprins, ovins porcins et volaille) complète l'agriculture ; mais est faiblement associé à l'agriculture. Le projet SONGHAI installé à Kpakpassa sur la voie menant à Tchetti initie les jeunes aux travaux agricoles et constitue un véritable centre d'élevage de volaille, de formation et d'initiation à l'auto-emploi.

Les zones de pâturage créées dans le cadre de l'élevage et les couloirs de transhumance ne sont malheureusement pas respectées ; ce qui entraîne parfois des conflits sanglants entre éleveurs et agriculteurs.

La pêche est pratiquée de façon isolée et ne constitue qu'une activité secondaire. L'agro-industrie est très peu développée dans la commune.

## 4.3 Les unités économiques

La transformation des produits agricoles est le secteur d'activité qui connaît actuellement un développement prodigieux dans la commune. Principalement exercé par les femmes organisées le plus souvent en groupements. Cette activité crée de la valeur ajoutée pour l'économie de la commune et évite le bradage des produits agricoles. Parmi les différents types de transformation, la transformation du manioc en farine communément appelée « Gari » est celle qui occupe le plus de personnes dans la Commune de Savalou qui est la référence au Bénin en cette matière.

### Industrie

Dans le domaine de l'industrie, il existe dans la Commune deux usines d'égrenage de coton : la SONAPRA (entreprise publique) à Savalou centre et la SEICB de Zounzonkanmè (entreprise privée). Ces usines produisent les fibres et les graines du coton. Savalou a connu récemment l'installation de trois unités de décorticage de noix de cajou pour en obtenir les amandes.

La construction d'une centrale de calibrage et de conditionnement de ces amendes est actuellement en cours d'installation pour permettre à la production savaloise de se faire suivant les normes pour entrer sur le marché international. Une usine de fabrication d'alcools (alimentaire et médicale) et de produits cosmétiques à base du manioc est installée dans la commune grâce à la coopération chinoise (Logozohé)

## 4.4 Emploi

### Répartition des emplois par secteur

Le taux d'activités qui représente le rapport population occupée sur population active est de 45,16% à Savalou, de 64,30% dans le département des Collines et de 67,7% pour l'ensemble du Bénin. Les données statistiques existantes permettent une répartition des actifs par secteur suivant le tableau ci-après.

**Tableau 15: Répartition des emplois par secteur**

Secteurs	Pourcentage des actifs
Agriculture, pêche, élevage	38,67%
Industrie manufacturière	17,54%
Entreprise BTP	5,42%
Commerces- restauration- hôtel	16,37%
Transports-communication	5,38%
Autres services	16,37%

**Source:** Atlas monographique/ édition 2001



## **4.5 Energie et Eau**

### *4.5.1 Energie*

L'historique de l'électricité dans la commune de Savalou remonte aux années 1950-1960 où déjà la ville disposait d'un réseau électrique alimenté par un groupe électrogène. La défaillance de ce groupe a plongé la ville dans le noir pendant deux (02) décennies avant que le prolongement du réseau alimentant l'hôpital de Savalou et l'usine d'égrenage de coton ne vienne suppléer à travers l'éclairage de quelques rues.

Il a fallu attendre 1993 pour que la SBEE procède de nouveau à l'électrification de la ville depuis ce temps le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter passant de 160 en 1993, 721 en 2001 et 1337 en 2003. Entre l'année 2000 et 2003 nous avons un taux d'abonnement de 51,46%. En effet la permanence de l'électrification favorise désormais dans la Commune une floraison d'activités (photocopie, saisie etc)

Mais il faut retenir que la Commune de Savalou est peu éclairée. Elle bénéficie d'un programme d'électrification certes, mais c'est seulement les arrondissements urbains qui sont connectés au réseau de la SBEE. Cette couverture partielle est un frein au décollage économique. Néanmoins des efforts permettent d'espérer : l'arrondissement de Monkpa a été connecté au réseau électrique en décembre 2005 tout comme Kpataba qui bénéficie de l'électrification de Bantè. Les localités de Tchetti et de Lèma sont en voie d'électrification. Les travaux ont déjà démarré.

### *4.5.2 Eau*

L'approvisionnement en eau potable constitue un problème très important dans la Commune de Savalou. Les populations de la Commune ont de problèmes d'approvisionnement en eau pendant une période de l'année, notamment au cours des mois de sécheresse. Le réseau d'adduction d'eau dans la commune est constitué essentiellement : d'un ancien réseau d'adduction d'eau potable installé et géré par le service de l'hydraulique (1963), ce réseau était très limité et concentré dans la partie Est de la ville avec l'installation d'un château de 125 m<sup>3</sup> (réseau hors d'usage) ; d'un nouveau réseau de la SBEE (1984), constitué par la réfection de l'ancien réseau et de son extension première tranche dans la partie Ouest de la ville, sa mise en consommation date de 1985, de l'extension du réseau deuxième tranche (1986) ; de trois châteaux installés (le R1 d'une capacité de 125 m<sup>3</sup>, le R2 installé à côté du palais d'une capacité de 125 m<sup>3</sup>, le R3 réalisé en 1985 d'une capacité de 110 m<sup>3</sup>) ; à Savalou

ville c'est la qualité de l'eau dite potable qui n'est pas du tout garantie et qui nécessite de nouveaux investissements, à partir de nouvelles études approfondies.

Par un sondage organisé au sein de la population, la qualité des eaux fournies par la SBEE est de qualité douteuse, la prévalence de la fièvre typhoïde est la preuve souvent brandie par les populations.

Un regard sur l'état des équipements hydrauliques dans la commune atteste que plusieurs puits et pompes ne fonctionnent plus comme le fait transparaître le tableau n°22.

Sur l'étendue de la commune 90 puits sont aménagés, 495 non-aménagés, 65 pompes de forage, 123 citernes à usage privé et de 26 bornes fontaines installées et gérées par la commune qui engage des fontainiers rémunérés à 2% des bénéfices réalisés.

La longueur totale des réseaux SBEE est de 12094 m, le coût d'abonnement des bornes fontaines (B.F) est de 25 000 F et le coût unitaire de branchement 44 000 F en moyenne. Le coût de l'eau à la SBEE est de 100 F le m<sup>3</sup> lorsque la consommation est en dessous de 20 m<sup>3</sup> et 150 F le m<sup>3</sup> au -delà de 50 m<sup>3</sup>.

**Tableau 16:** *Tableau Répartition spatiale des points d'eau dans la Commune de Savalou*

Arrondissement	Population	Nbre FPM		Nbre PM		Total		Taux de couverture %	Ratio Puits/habitant	Besoin
		F	F	F	NF	F	NF			
Attakè	7 729	1	3	2	3	3	6	13,74	2577	31
Agbado	9 575	5	1	3	1	8	2	19,6	1197	29
Djalloukou	6 490	6	6		5	6	11	23,11	1082	23
Gobada	4 676	1	2	4	1	5	3	24,28	936	16
Aga	11 648	8	0	6	0	14	7	26,48	832	45
Ottola	6 089	4	2	4	6	7	8	28,7	870	19
Ouèssè	6801	3	3	6	2	9	5	33,08	756	20
Doumè	13 592	1	17	1	5	21	22	38,6	648	37
		0		1						
Kpataba	9 474	8	2	7	2	15	4	43,94	632	25

Arrondissement	Population	Nbre FPM		Nbre PM		Total		Taux de couverture %	Ratio Puits/habitant	Besoin
		F	F	F	NF	F	NF			
Lahotan	6 134	8	1	3	0	11	1	49,09	558	13
Monkpa	2 854	1	2	6	0	6	3	51,99	476	11
Tchetti	8 284	2 1	1	1	0	22	1	73,54	377	12
Logozohè	4 424	8	3	4	0	12	3	77,69	369	9
Lèma	6 979	1 9	0	0	0	21	0	85,75	333	14
<b>Commune Savalou</b>	<b>104 749</b>	<b>9 8</b>	<b>43</b>	<b>5 7</b>	<b>25</b>	<b>16 0</b>	<b>80</b>	<b>44,61</b>	<b>655</b>	<b>305</b>

**Source** : CPA de la commune de Savalou (2003), RGPH 3 Diagnostic villageois 2003

80 puits ne sont pas fonctionnel dans la Commune, les raisons de cette situation sont : l'insuffisance de pièces de rechange, la baisse précoce de la nappe phréatique, la mauvaise gestion au sein de certains comités de gestion des points d'eau et l'insuffisance et/ou l'absence des artisans – réparateurs par arrondissement. La baisse précoce de la nappe phréatique est relative aux difficultés du milieu physique.

Par rapport aux ratios, la commune de Savalou dispose d'un ratio<sup>2</sup> 655 habitants par puits contre un ratio 634 habitants au niveau départemental et contre un ratio de 250 habitants au niveau national.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la production d'eau et le nombre d'abonnés à Savalou et dans le département des Collines de 1993 à 2003.

<sup>2</sup> les ratios disposent de : un (01) château d'eau pour 1500 habitants (équivalent à six puits), un (01) puits ( forage, fontaine) pour 250 habitants. En somme la commune de Savalou dispose de trois châteaux d'eau, de 90 puits, de 65 forages et de 26 bonnes fontaines, soit un total de 139 puits pour 61 200 habitants

**Tableau 17: Evolution du nombre d'abonnés d'eau de 1990 à 2003**

Année Localité	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bantè	24	73	6	69	70	76	90	92	95	109	106
Dassa	381	418	428	453	477	524	565	608	615		
Glazoué	161	155	162	306	299	301	309	329	332		
Ouèssè											
Savalou	39	419	433	440	462	535	552	55	604	630	648
Savè	217	260	249	256	262	320	334	354	321		

**Source** : SBEE Savalou 2003

## 4.6 Transport et communications

### Infrastructures de desserte et d'assainissement

La voirie urbaine dans la commune de Savalou est caractérisée par deux types de voies :

- les voies revêtues (RNIE3) 15 000 m ;

La Commune de Savalou est desservie du Sud-Est au Nord-Est par la seule principale voie bitumée la RNIE 3. Ce principal axe routier dessert les arrondissements de Logozohè au Sud-Est et de Savalou au Centre

- les voies en terre (voies internes) 30895 m.

Le reste des axes routiers ainsi que les pistes ne sont pas bitumées, ce qui explique l'enclavement de certains arrondissements. Au-delà de ces diverses pistes, il existe des servitudes villageoises non-recensées et plus ou moins carrossables suivant les saisons.

Par ailleurs, le lotissement de 1959 a prévu 53695 m de voies qui s'ouvrent à un rythme assez lent. Le point sur l'état des voies urbaines se présente comme suit :

- voie bitumée : 15 000 m ;
- voie pavée : 1600 m environ ;
- voie en terre praticable : 214445 m ;
- voie en terre non praticable : 2100 m ;

- voie ouverte en zone lotie : 5750 m ;
- voie ouverte en zone non lotie : 53695 m.

En matière d'assainissement, le réseau est essentiellement constitué d'ouvrages de franchissement (ponceaux et dalots) et des caniveaux à ciel ouvert. En milieu urbain notamment dans les quartiers centraux à forte concentration humaine qui offrent généralement une perméabilité inférieure à 30%, les problèmes d'hygiène et de salubrité s'aggravent. Le système d'approvisionnement en eau, le rejet des eaux usées, le système d'évacuation des ordures ménagères, des excréta, des eaux vannes constituent des difficultés dans ces quartiers. Les eaux ménagères sont jetées à la volée. Les ordures ménagères sont évacuées sur des terrains vagues ou dans les rues

**La communication** joue un important rôle dans le processus de développement économique et social. La Commune de Savalou dispose d'une centrale téléphonique de 600 lignes contre 1035 pour les deux Départements et de 67 045 lignes pour l'ensemble du pays. Par rapport à la capacité nationale, le niveau d'équipement de la Commune de Savalou est ainsi évalué à 0,89%. Sur les 608 lignes disponibles seulement 427 ont été occupées soit 60,5% de la capacité du réseau, sont encore disponibles les 39,5 % de la couverture téléphonique. Quant aux zones rurales, elles bénéficient d'une téléphonie rurale en cours d'installation.

#### **4.7 Commerce et Artisanat**

Les activités économiques se répartissent en activités formelles et informelles. Les services commerciaux comptent pour 31,63 % de l'ensemble du secteur tandis que les entreprises modernes ne représentent que 1,56 %. Il s'agit en occurrence de deux usines d'égrenage de coton, d'une usine de distillation d'alcool alimentaire, les manufactures de noix d'anacarde, d'une boulangerie et de trois poissonneries. Le secteur informel de l'économie regroupe les activités artisanales (artisanat de production, de service et d'art), le commerce, le transport et les services.

L'artisanat est constitué d'activités de transformation de produits alimentaires, de construction, de menuiserie, de soudure, de tissage, etc.... Le tourisme et l'hôtellerie sont des secteurs économiques très peu valorisés malgré les potentialités qui existent. L'agriculture est la principale activité. Elle présente les caractéristiques suivantes

#### *4.7.1 Infrastructures*

##### **Equipements marchands**

Il existe sur le territoire de la commune de Savalou, une vingtaine de marchés dont cinq quotidiens et treize périodiques. Les marchés sont gérés par la Commune. Elle dispose de cinq gares routières à partir desquelles le transport des biens et des personnes est assuré (Elles sont co-gérées par la Commune et les syndicats UTCOB et UCTIB), de soixante et une (61) boutiques, de 2 dépôts de ciments, d'une auto-école et de 2 agences de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM). La carte de la page 28 présente les dispositions spatiales des différents équipements et infrastructures au niveau de la commune

#### *4.7.2 Artisanat*

L'artisanat occupe aujourd'hui une proportion très importante de la population de Savalou. Son développement se remarque surtout dans les centres urbains comme Savalou-centre, Tchetti et Léma mais aussi dans certains chefs-lieux d'Arrondissement comme Logozohè, Ouèssè et Doumè. Il existe dans la Commune de Savalou, une vingtaine de corps de métier organisée en associations et formant le collectif des artisans qui est affilié à la FENAB (Fédération Nationale des Artisans du Bénin).

### **4.8 Tourisme et hôtellerie**

Le tourisme et l'hôtellerie sont des secteurs économiques très peu valorisés malgré les potentialités qui existent. L'hôtellerie est encore à l'étape embryonnaire. On peut compter un motel, une auberge, une dizaine de maisons d'hôtes, deux établissements d'hébergement collectif, Il existe des sites touristiques qui méritent d'être développés ou valorisés dans toute la Commune (un village touristique, une marre aux caimans).

## CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX

### 5.1 Santé

La Commune de Savalou dispose en matière d'infrastructures sanitaires d'un hôpital de zone, d'un centre Communal de Santé, de 11 Centres de Santé d'Arrondissement (CSA), de 14 dispensaires, de 22 maternités isolées et de 22 unités villageoises de santé.

La commune de Savalou est loin de la norme en personnel Médecins et sages-femmes OMS (1 infirmier ou sage femme pour 5000 habitants et 1 médecin pour 10 000 habitants selon norme OMS). Seuls, les besoins en personnel infirmier sont couverts au niveau de la commune. Cette situation est présentée dans les tableaux n°,8 et 9.

**Tableau 18: Répartition spatiale et état des différentes infrastructures de santé par arrondissement**

Arrondis.	Centres de santé	Date de construction	Etat	UVS		Observation
				F	NF	
Aga	Hôpital zone de	1952			2	
Agbado	Néant				1	
Attakè	CSA				1	Non-conforme
Gobada	CSA				2	
Kpataba	CSA	1976	vétuste		2	Non-conforme
Logozohè	CSA	1951	vétuste		2	Non-conforme
Monkpa	CSA	2003	En construction		0	Non-conforme
Ouèssè	CSA	1973			2	Non-conforme
Doumè	CSA	2003			2	Non-conforme
Djalloukou	CSA	1981	Peu satisfaisant		2	Non-conforme
Lahotan	CSA	1976	Peu satisfaisant		2	Non-conforme
Lèma	Néant				0	
Ottola	CSA	1983	Logement vétuste		2	Non-conforme
Tchetti	CSA	1952	Peu satisfaisant		1	Non-conforme

**Source :** Diagnostic participatif, 2003. CSA : Centre de Santé d'Arrondissement

En ce qui concerne le personnel de santé, la commune de Savalou dispose de cinq (05) médecins ; de dix (10) sages-femmes d'Etat ; de vingt et sept (27) infirmiers d'Etat, de trois (03) techniciens de laboratoire et de 15 aides soignants. Le tableau 8 présente la situation du personnel de santé de la Commune.

**Tableau 19: Personnel de santé et quelques indicateurs de la Commune de Savalou.**

Personnel de santé catégorie	par effectif	Ratio habitants / catégorie Sava Lou	Ratio habitants / catégorie Département	Ratio habitants / catégorie Bénin	Normes OMS
Médecins	5	20 949	33 475	19 617	10 000
Sage-femmes	10	10 475	14 478	12 505	5 000
Infirmiers	27	3880	4 121	4818	5 000
Technicien de laboratoire	3	34 916	41 205		2 641
Aides soignants	15	6 983	4 185		

**Source** : Extrait des statistiques du SEPD/DDSP-Zou/Collines et RGPH3

Par rapport aux ratios départementaux et nationaux indiqués dans les documents de statistiques sanitaires 2001 et le RGPH3, les ratios des normes sanitaires à Savalou s'établissent à 20 949 habitants pour un médecin contre 33 475 habitants pour un médecin dans le département des Collines et de 19 617 habitants pour un médecin au Bénin alors que les normes OMS prévoient un médecin pour 10.000 habitants ;

10475 habitants pour une sage-femme contre 14 478 habitants pour une sage-femme pour le département des Collines et de 12 641 habitants pour une sage-femme au Bénin alors que la norme OMS prévoit une sage-femme pour 5.000habitants;

3 880 habitants pour un infirmier contre 4 121 habitants pour le département des Collines et de 2 641 pour un infirmier au Bénin ;

34 916 habitants pour un technicien de laboratoire contre 41 205 habitants pour le département des Collines et de 2 641 habitants pour un technicien de laboratoire au Bénin ;

6 983 habitants pour un aide-soignant contre 4 185 habitants pour le département et de 5000 habitants pour le Bénin



Il s'ensuit que les ratios sanitaires au niveau de la commune de Savalou sont loin des normes fixées par l'OMS. Ces formations sanitaires correspondent ainsi à des centres de contre performances en matière de système sanitaire.

## 5.2 Action sociale

## 5.3 Education

### 5.3.1 Infrastructures scolaires

#### Les équipements et infrastructures

La Commune de Savalou dispose en matière d'infrastructures scolaires publiques d'un total de 94 écoles dont 89 groupes scolaires primaires publics, 5 écoles privées et neuf (09) écoles maternelles. La répartition de ces différentes infrastructures scolaires par arrondissement en 2003 est présentée dans les tableaux ci-après.

Les deux tableaux suivants présentent l'état des infrastructures et les ratios élèves/maître, élèves/classes de même que la qualification des enseignants et les effectifs scolaires par arrondissement. Ces deux tableaux font ressortir également les disparités dans la répartition au sein de la commune. Ceci pourrait déjà présager des mesures idoines à appliquer.

**Tableau 20:** Répartition des différentes infrastructures scolaires publiques par arrondissement

Arrondissement	Ecoles primaires		Ecoles maternelles		Observations
	Groupes scolaires	Nombre de modules de 3 classes	Groupes scolaires	Nombre de classes	
Aga	11	17 plus 1 cl	1	1	En matériaux précaires Equipement en mobilier insuffisant
Agbado	8	10 plus 2 cl	1	1	1-en matériaux précaires ; 1-en matériaux définitifs bon état Equipement en mobilier insuffisant
Attakè	6	10	1	1	En matériaux définitifs bon état

Arrondissement	Ecoles primaires		Ecoles maternelles		Observations
	Groupes scolaires	Nombre de modules de 3 classes	Groupes scolaires	Nombre de classes	
					Equipement en mobilier insuffisant
Gobada	5	3 plus 2	1	1	1- en matériaux définitifs bon état ; 1-en matériaux définitifs inachevés -Equipement en mobilier insuffisant.
Kpataba	7	9 plus 2 cl	1	1	en matériaux précaires ; définitifs bon état Equipement en mobilier insuffisant.
Logozohè	5	6 plus 2 cl	1	1	en matériaux définitifs vétustes et précaires Equipement en mobilier insuffisant
Monkpa	4	3 plus 2 cl	1	1	En matériaux précaires ; définitifs bon état Equipement en mobilier insuffisant
Ouèssè	7	6	1	1	En matériaux précaires ; définitifs bon état Equipement en mobilier insuffisant
Doumè	11	11 plus 1 cl	-	-	En matériaux précaires ; en bâtiment vétuste Equipement en mobilier insuffisant
Djalloukou	6	5 plus 2 cl	-	-	Plupart en matériaux précaires Equipement en mobilier insuffisant
Lahotan	5	4 plus 2 cl	1 NF	1	Plupart en matériaux précaires Equipement en mobilier

Arrondissement	Ecoles primaires		Ecoles maternelles		Observations
	Groupes scolaires	Nombre de modules de 3 classes	Groupes scolaires	Nombre de classes	
					insuffisant
Lèma	4	4 plus 1	-	-	Plupart en matériaux précaires Equipement en mobilier insuffisant
Ottola	4	5	-	-	Plupart en matériaux précaires ; définitifs bons états, 1 école en projet Equipement en mobilier insuffisant
Tchetti	5	4 plus 2 cl	-	-	En matériaux précaires ; définitifs bon état Equipement en mobilier insuffisant
Com Savalou	88	104 plus 1 cl	9	9	-matériaux précaires et bâtiment vétuste, insuffisance de classes

**Source:** Diagnostic, participatif 2003 Clcla

(Voir à la page suivante le Tableau : Quelques indicateurs dans les secteurs de l'éducation à Savalou en 2001).

#### 5.4 Arts, culture, sports et loisirs

Tous les chefs-lieu d'arrondissement disposent d'un terrain de sport, principalement de terrain de football. Certains de ces terrains sont mal entretenus ; ils appartiennent souvent au collège de la localité ou à l'école primaire. Le stade des collines sis au chef-lieu de la Commune est aménagé.

Aussi, plusieurs infrastructures culturelles sont construites dans la Commune surtout au chef-lieu. Il s'agit :

- du centre culturel, d'une capacité de près de 2000 places ;
- du centre de spectacle en plein air de 5000 place ;
- de trois vidéo-clubs ;

- d'une boîte de nuits ;
- d'un palais royal ;
- de plusieurs cimetières ;
- de plusieurs églises, mosquées et temples disséminés sur l'étendue de la Commune.

Certaines structures n'existent pas dans les arrondissements ruraux notamment : les centres de loisirs et de spectacles. Elles constituent l'objet des préoccupations exprimées par les populations des zones rurales.

Aussi est-il noté que plusieurs sites et monuments pouvant faire l'objet de valorisation du cadre touristique dans la Commune de Savalou sont évoqués.

**Tableau 21 : Indicateurs dans les secteurs de l'éducation à Savalou en 2001 : Enseignement public**

Arrondissements	Nombre d'enseignants				Effectif des écoliers			Classe / groupe		Ratios	
	B	C	Contractuel	Total	G	F	T	Réel	Pédagogique	Elèves/maître	Elèves/classe
Aga	15	14	7	36	1000	769	1769	45	47	49	39
Agbado	25	17	7	49	1020	863	1863	43	43	38	43
Attakè	12	2	6	20	698	487	1185	19	20	59	62
Savalou-Ouessè	4	7	3	14	454	362	816	16	15	58	51
Kpataba	10	4	13	27	1011	820	1831	34	37	67	53
Gobada	4	3	4	11	514	293	807	14	14	73	57
Lahotan	4	4	3	11	796	215	711	14	17	64	41
Logozohè	7	4	4	15	507	361	868	18	18	57	48
Monkpa	2	4	6	12	440	313	753	13	14	62	57
Djalloukou	2	2	2	6	212	128	340	12	15	56	28
Doumè	2	5	9	22	999	459	1458	28	37	66	52
Lèma	4	1	5	10	346	155	501	11	10	50	45
Ottola	4	1	5	10	612	264	876	13	13	87	67
Tchetti	9	4	9	22	941	495	1436	27	28	65	53
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>264</b>	<b>9250</b>	<b>5984</b>	<b>15234</b>	<b>307</b>	<b>328</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

**Source :** " Aménagement du territoire et décentralisation: cas de la Commune de Savalou" d'après les résultats d'enquêtes / 2002 de CHETANGNI

## **CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES**

### **6.1 Evolution du budget communal**

#### **Bilan diagnostic du financement de la commune**

Le bilan diagnostic du développement local de la commune de Savalou a révélé que son financement est assuré à travers plusieurs sources de financement qui sont :

- le financement propre de la commune de Savalou constitué de ses ressources budgétaires ;
- le financement direct de l'Etat sous forme de subventions versées à la commune;
- le financement communautaire, notamment celui du secteur santé ;
- les financements provenant de diverses structures privées nationales ou internationales intervenant dans le développement de la Commune de Savalou.

Nous mettons l'accent sur quelques uns de ces financements.

#### **Financement par les ressources budgétaires de la Commune de Savalou**

Afin d'identifier sur le plan du développement local les opportunités et les contraintes du financement propre de la commune de Savalou, il a été procédé, au titre du bilan diagnostique, à l'analyse :

- de l'évolution de l'ensemble des recettes et des dépenses ;
- de l'équilibre financier de la commune de Savalou.

Généralement, le processus d'élaboration du budget suit les étapes.

L'ordonnateur du budget qui est le maire aidé de ses services compétents auxquels sont associés des personnes ressources (services du trésor et des impôts), les services de la gendarmerie et des postes et télécommunications, propose le budget à l'autorité de tutelle, le préfet de département, pour avis de conformité.

Ledit budget peut connaître une augmentation si lors du budget précédent, il a été exécuté à plus de 70%.

## 6.2 Evolution de l'ensemble des recettes et des dépenses

Les tableaux 12 et 13 ci-après présentent la répartition et l'évolution des recettes budgétaires par catégorie de recettes de 1998 à 2002.

**Tableau 22: Répartition et évolution des recettes budgétaires de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 en F CFA**

Années	Total des recettes	Recettes Fiscales	%	Recettes non Fiscales	%
1998	56 459 660	32 501 066	57,57	23 958 594	42,43
1999	80 327 006	36 879 060	45,91	43 447 946	54,09
2000	125 299 274	48 170 517	38,44	77 128 757	61,56
2001	150 660 273	53 768 018	35,69	96 892 255	64,31
2002	167 864 247	43 301 916	25,80	124 562 331	74,20
<b>Total</b>	<b>580 610 460</b>	<b>214 620 577</b>	<b>36,96</b>	<b>365 989 883</b>	<b>63,04</b>
<b>Moyenne</b>	<b>116 122 092</b>	<b>42 924 115</b>		<b>73 197 977</b>	

**Source :** Extrait comptes administratifs et recette des Impôts de la commune de Savalou de 1998 à 2002

**Tableau 23: Evolution des recettes de la Commune de Savalou de 1998 à 2002 en F CFA**

Années	Recettes totales	Recettes de Fonctionnement	%	Recettes d'Investissement	%
1998	56 459 660	52 740 670	93,41	3 718 990	6,59
1999	80 327 006	60 901 699	75,82	19 425 307	24,18
2000	125 299 274	72 291 243	57,69	52 938 031	42,25
2001	150 660 273	120 132 363	79,74	30 527 910	20,26
2002	167 864 247	96 108 230	57,25	71 756 017	42,75
<b>Total</b>	<b>580 610 460</b>	<b>402 174 205</b>		<b>178 366 255</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>116 122 092</b>	<b>80 434 841</b>	<b>69,27</b>	<b>35 673 251</b>	<b>30,73</b>

**Source :** Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

### **Commentaire des deux tableaux**

La répartition des recettes par section budgétaire révèle que les recettes de la section de fonctionnement sont évaluées en moyenne à **69,27%** contre **30,73%** pour les recettes de la section d'investissement. Toutefois, il faut noter qu'en 2000 et 2002 les recettes d'investissement sont passées à plus de 42% de l'ensemble des recettes budgétaires.

Les recettes de fonctionnement ont varié entre 52.740.670 francs CFA en 1998 et 96.108.230 francs CFA en 2002 contre des recettes d'investissement évaluées à 3.718.990 francs CFA en 1998 et à 71.756.017 francs CFA en 2002.

Il y a lieu de faire remarquer que, hormis les recettes d'investissement constituées exclusivement du reversement des excédents de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, la commune de Savalou ne dispose en réalité d'aucune autre nature de recettes d'investissement.

Ainsi, la commune de Savalou assure le financement de son développement au moyen d'un budget alimenté surtout par des recettes non fiscales.

Au total, la commune de Savalou qui n'a pas de recettes d'investissement proprement dites, finance son développement exclusivement grâce aux recettes de fonctionnement.

### **6.3 Dépenses budgétaires de la Commune de Savalou**

Exécutées pour un montant de 48.605.051 francs en 1998 et 87.206.694 francs en 1999, les dépenses budgétaires de la commune de Savalou sont passées respectivement à 125.209.658 francs en 2000, 156.824.004 francs en 2001 et 167.825.905 francs en 2002.

L'ensemble des dépenses budgétaires de la commune de Savalou sur la période de 1998 à 2002 s'élève à un total de 585.671.312 francs, avec une moyenne annuelle de 117.134.262 francs.

Le tableau suivant présente les variations des dépenses de la commune de Savalou de 1998 à 2002.



**Tableau 24: Variation des dépenses de la Commune de Savalou de 1998 à 2002**

<b>Années</b>	<b>Dépenses totales</b>	<b>Variations (N - N-1)/N</b>
<b>1998</b>	48 605 051	
<b>1999</b>	87 206 694	44,26
<b>2000</b>	125 209 658	30,35
<b>2001</b>	156 824 004	20,16
<b>2002</b>	167 825 905	6,56
<b>Total</b>	<b>585 671 312</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>117 134 262</b>	

**Source :** Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

Suivant le tableau ci-dessus, l'évolution des dépenses au cours de la période 1998 à 2002 est caractérisée par un accroissement constant estimé à 44,26% entre 1998 et 1999 suivi d'une régression sur la période de 2000 à 2002 allant de 30,35% à 20,16% puis à 6,56%.

La baisse des dépenses observée en 2000 est consécutive à l'amenuisement des recettes amorcées depuis 1999.

### **Répartition des dépenses budgétaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement**

La répartition des dépenses par section budgétaire révèle que celles de la section de fonctionnement sont évaluées en moyenne à 61,23% contre 38,77% pour les dépenses de la section d'investissement.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont varié entre 44.926.221 francs en 1998 et 100.501.957 francs en 2002 contre des dépenses d'investissement qui, évaluées à 3.678.830 francs en 1998, sont passées à 27.956.640 francs en 1999, puis à 45.953.388 francs en 2000 et à un montant de 82.172.044 francs en 2001, avant de redescendre à 67.323.948 francs en 2002.

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses par section budgétaire de 1998 à 2002.

**Tableau 25: Evolution des dépenses de la Commune de Savalou de 1998 à 2002**

Années	Dépenses totales	Dépenses de Fonctionnement	%	Dépenses d'Investissement	%
1998	48 605 051	44 926 221	92,43	3 678 830	7,57
1999	87 206 694	59 250 054	67,94	27 956 640	32,06
2000	125 209 658	79 256 270	63,30	45 953 388	36,70
2001	156 824 004	74 651 960	47,60	82 172 044	52,40
2002	167 825 905	100 501 957	59,88	67 323 948	40,12
Total	585 671 312	358 586 462		227 084 850	
Moyenne	117 134 262	71 717 292	61,23	45 416 970	38,77

Source : Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est assuré par les prélèvements sur les excédents des recettes de fonctionnement.

Il y a lieu de faire remarquer que les dépenses d'investissement ne sont financées par aucune recette d'investissement proprement dite.

### **Différentes composantes des dépenses de fonctionnement et leur évolution**

La section de fonctionnement en ce qui concerne les dépenses est destinée à financer principalement deux catégories d'emplois, à savoir, les dépenses de personnel et les dépenses de structure. En plus de celles-ci, la section de fonctionnement prend en charge la contribution et les ristournes au Département, aux Communes, aux Villages et aux Collecteurs.

Les dépenses de personnel, en tant que dépenses de structure, sont constituées essentiellement des salaires, indemnités diverses et autres avantages en nature alloués au personnel de la commune. Elles représentent en moyenne 36,45 % des dépenses de fonctionnement.

Quant aux autres dépenses de structure, elles concernent toutes les dépenses, autres que les contributions et ristournes au Département, aux Communes, aux Villages et aux Collecteurs. Elles sont évaluées à environ à 50,34 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Enfin, les contributions et ristournes au Département, aux Communes, aux Villages et aux Collecteurs s'élèvent pour leur part à **13,21%**.

Le tableau ci-après présente la répartition et l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune de Savalou par catégorie de dépenses de 1998 à 2002.

**Tableau 26: Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement de la commune de Savalou**

Années	Dépenses de Fonctionnement	Frais de Personnel	%	Dépenses de structure	%	Autres dépenses	%
1998	44 926 221	24 053 094	53,54	15 300 180	34,06	5 572 947	12,40
1999	59 250 054	24 026 519	40,55	27 731 085	46,80	7 492 450	12,65
2000	79 256 270	29 634 882	37,39	40 825 879	51,51	8 795 509	11,10
2001	74 651 960	24 015 570	32,17	37 210 330	49,85	13 426 060	17,98
2002	100 501 957	28 988 999	28,84	59 439 550	59,14	12 073 408	12,01
Total	358 586 462	130 719 064		180 507 024		47 360 374	
Moyenne	71 717 292	26 143 813	36,45	36 101 404	50,34	9 472 074	13,21

**Source :** Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

Les dépenses de personnel de la commune de Savalou qui représentent en moyenne 36,45% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, sont passées de 24.053.094 francs en 1998 à 28.988.999 francs en 2002 après avoir atteint un pic de 29.634.882 francs en 2000, soit une moyenne annuelle de 26.143.813 francs.

Quant aux dépenses de structure qui sont évaluées à 50,34% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, elles sont passées de 15.300.180 francs en 1998 à 59.439.550 francs en 2002, soit une moyenne annuelle de 36.101.404 francs.

Les contributions et ristournes de la commune de Savalou au Département et aux Communes, aux Villages représentent 13,21% de l'ensemble des dépenses budgétaires sont passées de 5.572.947 francs en 1998 à 13.426.060 francs en 2001 avant de descendre à 12.073.408 francs en 2002, soit une moyenne annuelle de 9.472.074 francs.

Au total, la commune de Savalou, en dehors des salaires (36,45%) et des contributions et ristournes (13,21%), affecte environ la moitié de ses dépenses de fonctionnement aux autres dépenses de structure (50,34%).

### **Différentes composantes des dépenses d'investissement de la commune de Savalou et leur évolution**

Les dépenses d'investissement de la commune de Savalou financées par les recettes de la section d'investissement comprennent essentiellement deux catégories de dépenses. Il s'agit des dépenses d'investissements sociaux et des dépenses d'investissements administratifs.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses d'investissement de la commune de Savalou pour la période 1998 à 2002.

**Tableau 27: Evolution et répartition des investissements sociaux et administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002**

<b>Années</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Investissement sociaux</b>		<b>Investissement administratifs</b>	
1998	78 830	78 830	76	00 000	24
1999	956 640	80 500	4	576 140	06
2000	953 388	185 888	74	67 500	26
2001	172 044	717 891	20	454 153	80
2002	323 948	237 842	56	086 106	44
Total	7 084 850	5 800 951		283 899	
Moyenne	416 970	360 190	24	056 780	76

**Source :** Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

Il y a lieu de constater que 60,24 % des dépenses d'investissement de la commune de Savalou sont consacrés à la satisfaction des besoins et attentes des populations contre 39,76 % pour les investissements à caractère administratif.

Ainsi, la commune de Savalou participe à la réalisation des infrastructures communautaires de base à hauteur de trois cinquièmes de son budget consacré aux dépenses d'investissement.

## Equilibre financier de la Commune de Savalou

L'équilibre financier de la commune s'apprécie ici essentiellement à travers trois agrégats. il s'agit :

- de l'épargne brute qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ;
- de la capacité d'investissement qui est égale à la somme de l'épargne brute et des recettes d'investissement ;
- de la capacité de financement qui correspond à la différence entre la capacité d'investissement et les dépenses d'investissement.

Le tableau suivant fait état des différents niveaux atteints par les agrégats retenus pour l'appréciation de l'équilibre financier de la commune de Savalou pour la période 1998 à 2002.

**Tableau 28: Equilibre financier de la Commune de Savalou de 1998 à 2002**

An nées	Budget Section Fonctionnement			Budget Section Investissement			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute A= (1) - (2)	Recettes (3)	Capacité d'investis. B = A + (3)	Dépenses (4)	Capacité de financement C = B - (4)
1998	52 740 670	44 926 221	7 814 449	3 718 900	11 533 349	3 678 830	7 854 519
1999	60 901 699	59 250 054	1 651 645	19 425 307	21 076 952	27 956 640	-6 879 688
2000	72 291 243	79 256 270	-6 965 027	52 938 031	45 973 004	45 953 388	19 616
2001	120 132 363	74 651 960	45 480 403	30 527 910	76 008 313	82 172 044	-6 163 731
2002	96 108 230	100 501 957	-4 393 727	71 756 017	67 362 290	67 323 948	38 342

**Source :** Extrait des comptes administratifs de la commune de Savalou de 1998 à 2002

### Commentaire du tableau ci-dessus

#### EPARGNE BRUTE

La commune de Savalou est caractérisée par une épargne brute ayant évolué en dents de scie. De 7.814.449 francs en 1998, est passée de 1.651.645 francs en 1999

à une régression record de – 6.965.027 francs en 2000, avant d'enregistrer ensuite une hausse en 2001 avec un niveau de 45.480.403 francs qui est enfin redescendu à – 4.393.727 francs 2002.

Au total, l'épargne brute négative des années 2000 et 2002 n'a pas permis à la commune de Savalou de couvrir la totalité de ses dépenses de fonctionnement.

### **Capacité d'investissement**

La capacité d'investissement de la commune de Savalou a connu des fluctuations au cours des cinq dernières années. Elle a régulièrement progressé de 1998 à 2001, passant ainsi de **11.533.349** francs en 1998 à **76.008.313** francs en 2001 pour ensuite amorcer une régression qui a ramené son niveau à **67.362.290** francs en 2002.

D'une manière générale, la commune de Savalou parvient à dégager constamment des ressources pour assurer le financement de ses investissements. Mais sa capacité d'investissement est demeurée insuffisante en 1999 et 2002.

### **Capacité de Financement**

Évaluée à 7.854.519 francs en 1998, cette capacité de financement est passée à un niveau de régression record en 1999 avec – 6.879.688 francs, pour ensuite remonter à 19.616 francs en 2000. Elle est de nouveau redescendue à – 6.163.731 francs en 2001 avant d'enregistrer une remontée en 2002 avec un niveau de 38.342 francs.

Il ressort de ces analyses que l'équilibre financier de la commune de Savalou est caractérisé par une faible épargne brute, voire négative parfois, par une capacité d'investissement positive mais non suffisante de façon constante et par une capacité de financement instable avec des niveaux tant positifs que négatifs.

Ce qui, du reste, limite les marges de manœuvre de la commune de Savalou en matière de maîtrise des niveaux de prévision et de réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

### NB: Développement local par le financement de l'Etat

Le financement que l'Etat apporte dans le processus de développement local au niveau de la commune de Savalou se répartit suivant deux grandes catégories à savoir :

- les ressources provenant du budget général de l'Etat ;
- le financement direct de l'Etat dans la commune.

### **Subventions de fonctionnement de l'Etat allouées à la commune**

La Commune de Savalou bénéficie annuellement de la part de l'Etat, une subvention de substitution de la taxe civique. Le montant de cette subvention est constant d'année en année et s'élève à 10.803.380 francs.

Il y a lieu de constater que l'ensemble de cette subvention est exclusivement affecté aux dépenses de fonctionnement de la commune de Savalou.

Toutefois, la commune peut bénéficier du financement de l'Etat à travers le PIP, dans le contexte défini par l'article 23 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin.

L'analyse des résultats du diagnostic descriptif a permis de déboucher sur les éléments de la problématique de développement par secteur (atouts, contraintes, opportunités et menaces) propres au développement de la Commune.

## CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

**Tableau 29:** *les atouts, contraintes, opportunités et menaces de la commune par secteur*

<b>SANTE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'infrastructures sanitaires (dispensaires, centre communal de santé, centres de santé d'arrondissement, maternités, unités villageoises de santé, unités de santé de quartier, etc...)</li> <li>- Existence d'un hôpital de référence (hôpital de zone de Savalou)</li> <li>- Existence d'officines et de dépôts de médicaments sous nom génériques</li> <li>- Existence de plusieurs initiatives privées s'occupant du domaine sanitaire : ONG intervenant dans le domaine</li> <li>- Existence d'un centre de promotion sociale</li> <li>- Existence de cabinets de soins</li> <li>- Existence de l'association des tradi thérapeutes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de personnel qualifié (médecins et sages-femmes)</li> <li>- Non-conformité et vétusté des infrastructures sanitaires</li> <li>- Faible couverture sanitaire</li> <li>- Accès difficile aux soins de santé primaire</li> <li>- Prévalence du péril hydro – fécal dans les zones rurales</li> <li>- Accès difficile à l'eau potable surtout en milieu rural</li> <li>- Nuisances (ou prévalence) des simulies</li> <li>- Beaucoup de points d'eau sont vecteurs de diverses maladies comme par exemple la dracunculose</li> <li>- Prolifération des maladies hydriques</li> <li>La non fonctionnalité des UVS</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une politique nationale en matière de santé</li> <li>- Existence de partenaires (UNICEF, Borne fondeur, le PDL Collines)</li> <li>Existence d'une politique nationale de promotion des mutuelles de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ du partenaire (PBASSP)</li> <li>- Mouvements migratoires transfrontaliers</li> </ul>
<b>EDUCATION</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté des parents à contribuer aux charges d'investissement et de fonctionnement des écoles</li> <li>- Existence de structures d'appui</li> <li>- Existence de structures privées de formation et d'initiatives à l'auto emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de personnel enseignant qualifié</li> <li>- Insuffisance d'écoles EQF</li> <li>- Insuffisance de classes</li> <li>- Faible taux de scolarisation surtout des filles</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération des APE</li> <li>- PEH-Bénin (Protection de l'Environnement et de l'Homme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance et vétusté des équipements mobiliers</li> <li>- Insuffisance d'écoles maternelles</li> <li>- Analphabétisme</li> <li>- Ecoles des zones rurales ne disposent pas de cantines scolaires</li> <li>- Accès difficile à l'éducation</li> <li>- Effectif pléthorique dans les écoles</li> <li>- Insuffisance et manque de formation des enseignants communautaires</li> <li>- Insuffisance de la contribution financière des populations à la rémunération des enseignants communautaires dans certains villages</li> <li>- Manque de moyens pour le corps de contrôle</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique nationale en matière d'éducation à travers les subventions et la formation du personnel</li> <li>- Existence d'un programme national d'appui à la scolarisation des filles</li> <li>- Existence de partenaires comme la CRS</li> </ul> <p>Structures d'appui (Bornefondon, ABE, PDL Collines,</p>	<p>Trafic des enfants</p>
<p><b>ROUTES, PISTES RURALES ET TRANSPORTS</b></p>	
<p><b>Atouts</b></p>	<p><b>Contraintes</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une bonne voirie urbaine</li> <li>- Ouverture des voies en zones loties</li> <li>- Existence des voies de terre praticables</li> <li>- Existence de 5 gares routières (dont une nationale)</li> <li>- Existence de structures de gestion (UTCOD, UNACOD)</li> <li>- Existence d'une auto école</li> <li>- Existence de RNIE et de routes nationales</li> </ul> <p>Existence d'un important parc de véhicules poids lourds</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une organisation des transporteurs poids lourds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pistes de dessertes rurales non praticables en toutes saisons</li> <li>- Mauvais entretien des voies</li> <li>- Milieu naturel défavorable à l'amélioration des routes pistes et ouvrages de franchissement</li> <li>- Non aménagement des gares routières</li> <li>- Relief accidenté favorisant l'érosion</li> <li>- Existence de cours d'eau sur les voies</li> <li>- Mauvais état de la majorité des véhicules</li> <li>- Surcharge des véhicules de transports</li> <li>- Insuffisance de véhicule de transport en commun à l'intérieur de la commune (chef lieu vers les arrondissements)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de syndicats (UCTIB, UNACOB, UNACODEB)</li> <li>- Existence de matériaux latéritiques (sable granite) pour l'entretien et le rechargement des voies</li> <li>- Existence de taxi moto (zemidjan)</li> <li>- Existence d'une structure d'appui (PDL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de services publics de transport</li> <li>- Absence de contrôle de charge sur les routes et ponts (pistes rurales)</li> <li>- Exploitation de carrière de sable sur l'emprise de la voie</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de dessertes par les lignes de transports en commun (Africalines, ATT, GTU, FESCOTRAC)</li> <li>- Existence de politique nationale sectorielle de transport</li> <li>- Existence de programme d'aménagement et d'entretien des pistes de dessertes rurales</li> <li>- Existence du PASR Danois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluies torrentielles</li> </ul>
<b>ENERGIE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité du bois de chauffe</li> <li>- Disponibilité du gaz ORYX</li> <li>- Existence de points de vente du pétrole lampant</li> <li>- Existence de l'électricité SBEE dans les centres urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau électrique peu étendu</li> <li>- Disparition progressive du couvert végétal</li> <li>- Fabrication intensive du charbon de bois</li> <li>- Faible éclairage de la commune (surtout en zone rurale)</li> <li>- Accès difficile aux produits pétroliers</li> <li>- Contrebande des produits pétroliers</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un très bon ensoleillement</li> <li>- Existence d'un projet d'extension du réseau électrique</li> <li>- Projet de densification des réseaux électriques de la SBEE</li> <li>- Possibilité de micro barrage sur l'Agbado (Projet Allemand)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Champ magnétique et risque d'électrocution dans les agglomérations traversées par la haute tension</li> </ul>
<b>COMMUNICATION</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne capacité du réseau téléphonique</li> <li>- Expansion de la téléphonie rurale</li> <li>- Existence d'un service postal</li> <li>- Existence de Radios communautaires</li> <li>- Existence de réseau numérique</li> <li>- Existence du réseau LIBERCOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'équipement en matière de communication</li> <li>- Dysfonctionnement de la poste de Logozohè</li> <li>- Inexistence d'agence postale dans certains arrondissements</li> <li>- Accès difficile au téléphone</li> <li>- Insuffisance de personnel à l'OPT ;</li> <li>- Insuffisance de bureaux de postes de l'OPT ;</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'extension du réseau GSM Libercom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture du seul réseau GSM</li> <li>- Inexistence d'autres réseaux GSM autre que LIBERCOM</li> </ul>

<b>URBANISME ET HABITAT</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de matériaux locaux (carrière de sable, de graviers et de pierres ornementales) ;</li> <li>- Existence de surfaces loties ;</li> <li>- Disponibilité de main-d'œuvre qualifiée ;</li> <li>- Existence d'une unité de production de tuiles ;</li> <li>- Existence de groupement de concasseurs de pierres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non lotissement de plusieurs Arrondissements</li> <li>- Non viabilisation des nouveaux quartiers</li> <li>- Conflits domaniaux entre certains Arrondissements</li> <li>- Occupation anarchique des terres prévues à d'autres fins</li> <li>- Occupation sans dédommagement des terres par l'Etat</li> <li>- Faible valorisation des parcelles dans les zones loties</li> <li>- Mauvaise gestion des ordures ménagères</li> <li>- Dégradation du cadre de vie (prolifération des dépotoirs sauvages)</li> <li>- Voies urbaines non praticables en toutes saisons</li> <li>- Existence de certaines zones non loties et des voies non ouvertes</li> <li>- Absence d'un plan d'urbanisme des grandes agglomérations de la Commune</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de projets au niveau du MEHU (PIP)</li> <li>- Possibilité de la Commune de bénéficier des appuis du MEHU (assainissement, élaboration de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obstruction aux limites territoriales</li> <li>Obstruction transfrontalière (Bénin Togo)</li> </ul>

différents documents de planification...)	
<b>SPORTS LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand nombre de chanteurs célèbres avec beaucoup de groupes folkloriques</li> <li>- Diversité ethnique de la population</li> <li>- Existence de musées (2)</li> <li>- Existence de couvents</li> <li>- Existence de clubs sportifs</li> <li>- Existence d'un stade communal</li> <li>- Existence de clubs de loisirs et des centres de jeunes et de loisir</li> <li>- Existence des aires de jeux dans certains arrondissements</li> <li>- Manifestations périodiques du culte des chasseurs</li> <li>- Organisation médiatisée des cultes traditionnels</li> <li>- Présence des maîtres de la tradition Fâ</li> <li>- Possibilité d'avoir un calendrier pour les grandes manifestations périodiques du culte Vodun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de stade (terrain de sport)</li> <li>- Inexistence des centres de loisirs dans certains Arrondissements</li> <li>- Palais royaux défectueux</li> <li>- Insuffisance de terrains de jeux appropriés</li> <li>- Manque d'entraîneurs pour les clubs</li> <li>- Insuffisance d'équipements sportifs</li> <li>- Musées non équipés</li> <li>- Disparition de jeux, musique traditionnelle et proverbes</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de réseau d'assainissement dans les agglomérations urbaines</li> <li>- Existence de structures d'appui</li> <li>- Relief favorable à l'évacuation des eaux pluviales et usées</li> <li>- Existence de plusieurs cours d'eau</li> <li>- Existence de structures privées pour les services d'assainissement</li> </ul> <p>Structures d'appui : PDL, DH, SONEB Structures privées : PEH-Bénin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture du réseau d'approvisionnement en eau potable</li> <li>- Absence de végétation sur les collines</li> <li>- Manque de système de gestion des déchets solides et liquides</li> <li>- Insuffisance de latrines</li> <li>- Niveau d'assainissement rudimentaire et limité au centre urbain</li> <li>- Nappe phréatique discontinue logée dans des poches rocheuses et d'accès difficile</li> <li>- Réticence des populations face aux tâches d'intérêt public</li> </ul>

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Existence de structures d'appui (PADEAR ; DCAM/BETHESDA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la pluviométrie d'une année à une autre</li> <li>- Erosion</li> <li>- Pollution de l'environnement</li> </ul>
<b>AGRICULTURE ET SYLVICULTURE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures d'encadrement (CeRPA, ONG)</li> <li>- Activité pratiquée par la majorité de la population</li> <li>- Existence d'une main-d'œuvre migrante</li> <li>- Terres cultivables disponibles</li> <li>- Grandes superficies de bas-fonds non exploités</li> <li>- Bilan vivrier excédentaire</li> <li>- Existence d'organisations paysannes (UCP ; UCGP)</li> <li>- Existence de centre de formation dans la commune</li> <li>- Double influence climatique (équatorial et guinéen) permettant de pratiquer une diversité de cultures</li> <li>- Diversité des types de sols</li> <li>- Existence de plusieurs usines de transformation (anarcade, coton, manioc, bois)</li> <li>- Existence des forêts classées</li> <li>- Existence de plantation d'anarcade et de teck</li> <li>- existence de retenues d'eau naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture extensive</li> <li>- Faible aménagement des bas-fonds</li> <li>- Pression de la transhumance</li> <li>- Insuffisance des magasins de stockage</li> <li>- Absence de banques de céréales</li> <li>- Insuffisance de politique de protection des forêts</li> <li>- Insuffisance de la pratique des cultures de contre saison</li> <li>- Mauvaise gestion dans les organisations paysannes</li> <li>- Difficulté d'évacuation des produits agricoles</li> <li>- Pauvreté des terres</li> <li>- Difficultés d'accès aux semences améliorées</li> <li>- Déforestation</li> <li>- Inexistence de zones de pâturage</li> <li>- Manque de couloirs de passage</li> <li>- Dégradation continue des ressources naturelles</li> <li>- Exode rural</li> <li>- Faible rendement</li> <li>- Bradage des produits agricoles</li> <li>- Faune menacée de disparition</li> <li>- Mauvais encadrement des organisations paysannes</li> <li>- Déprédation post récolte</li> <li>- Moyens techniques de production rudimentaires</li> <li>- Caractère pluvial de l'agriculture</li> <li>- Insuffisance de terres fertiles dans certaines localités</li> <li>- Insuffisance de personnel d'encadrement</li> </ul>

	<p>technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Feux de brousse tardifs et anarchiques</li> <li>- Faible valorisation des produits agricoles vivriers (non diversification des transformations agro-alimentaires, insuffisance de débouchés)</li> <li>- Faible organisation de la commercialisation des noix de cajou</li> <li>- Difficulté d'accès à la terre pour les activités agricoles</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures d'appui</li> <li>- Existence de marché pour l'anar cade et le teck</li> <li>- Possibilités de classer les forêts comme parc national</li> <li>- Possibilité de classer des réserves de forêts pour en faire des parcs zoologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des hauteurs de pluie</li> <li>- Transhumance</li> <li>- disparition des dernières réserves de savanes boisées</li> <li>- dégradation des terres fertiles</li> <li>- Baisse des prix des produits de rente (exemple coton)</li> <li>- Cherté du prix des intrants agricoles</li> <li>- Absence de politique de recasement des producteurs délogés des forêts classées</li> <li>- Fluctuation des coûts mondiaux</li> </ul>
<b>ELEVAGE, PECHE ET PISCICULTURE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre important d'éleveurs de Petits ruminants, de volaille et de bovins</li> <li>- Présence de plans d'eau</li> <li>- Disponibilité de pâturage naturel</li> <li>- Existence de centre de formation SONGHAI</li> <li>- Existence de barrage agro-pastoral (Doumé-Tchetti) à Abéokuta</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture du suivi zoo sanitaire</li> <li>- Perte de production animale</li> <li>- Divagation des animaux</li> <li>- Insuffisance des points de vente des produits vétérinaires</li> <li>- Conflits entre éleveurs et agriculteurs</li> <li>- Faible engagement des populations autochtones à l'élevage</li> <li>- Prévalence des pathologies animales</li> <li>- Insuffisance de points d'eau en saison sèche</li> <li>- Faible couverture vaccinale</li> <li>- Faible niveau d'organisation des éleveurs</li> <li>- Non délimitation des zones de pâturage et des couloirs de passage des animaux</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible adoption des races améliorées</li> <li>- Non pratique de la pêche et de la pisciculture par les populations</li> <li>- Faible utilisation des races améliorées</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de marchés d'écoulement de bétail et des produits laitiers (Bohicon, Cotonou, Porto-Novo)</li> <li>- Existence de structures d'appui (PDE, PADDPA, PADFA, PHPA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance de la peste porcine africaine</li> <li>- Régime saisonnier des cours d'eau</li> <li>- Désintérêt de l'Etat</li> </ul>
<b>COMMERCE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une vingtaine de marchés très fréquentés dont 5 quotidiens et 13 périodiques</li> <li>- Existence de l'association des opérateurs économiques</li> <li>- Existence des établissements commerciaux (Boutiques, banques, assurances, CLCAM...)</li> <li>- Disponibilité de produits agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès difficile au crédit</li> <li>- Insuffisance de l'épargne locale</li> <li>- Mimétisme et saturation rapide du marché</li> <li>- Absence de magasin de stockage au niveau des arrondissements</li> <li>- Absence de marchés dans certains chefs lieux d'arrondissement</li> <li>- Non aménagement des marchés</li> <li>- Etranglement des marchés</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de débouchés de produits agricoles locaux (manioc anarcade et autres) dans la sous région</li> <li>- Proximité de la frontière Bénin Togo</li> <li>- Traversée des RNIE3 et RNIE5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perméabilité des frontières nationales favorisant la contrebande</li> </ul>
<b>TOURISME ET HOTELLERIE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des vestiges coloniaux</li> <li>- Existence de plusieurs sites touristiques</li> <li>- Existence de quelques structures d'accueil</li> <li>- Existence des attraits touristiques</li> <li>- Célébration de la fête patronale du 15 Août</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des structures d'accueil (Nombre réduit des motels et auberges)</li> <li>- Absence de circuits touristiques</li> <li>- Petite taille des entreprises touristiques et récréatives</li> <li>- Faible représentation des activités du tourisme dans l'économie de la commune</li> <li>- Pesanteurs sociologiques peu favorables au développement de l'écotourisme</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites touristiques non exploités et non aménagés</li> <li>- Absence de marketing concernant les sites touristiques</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Village d'accueil à Tchogodo</li> <li>- Aménagement du palais royal</li> <li>- Organisation médiatisée des rites publics du culte Vodun</li> <li>- Organisation médiatisée du culte de Gbokodji des chasseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non achèvement du village d'accueil de Tchogodo et du palais royal par l'Etat</li> </ul>

<b>ADMINISTRATION LOCALE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de personnel qualifié</li> <li>- Existence de locaux</li> <li>- Existence de matériels et équipements de bureau</li> <li>- Existence de matériels roulants</li> <li>- Existence de manuel de procédure administrative</li> <li>- Existence de l'organigramme et règle de fonctionnement de l'administration communale</li> <li>- Fortes potentialités des ressources (humaine, financière et matérielle)</li> <li>- Bon fonctionnement du Conseil Communal</li> <li>- Existence de services publics déconcentrés fonctionnels</li> <li>- Existence d'un site Web de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité technique de l'administration locale et des organisations de la société civile</li> <li>- Absence de bureau adéquat de travail au niveau des arrondissements</li> <li>- Insuffisance de personnel qualifié et de cadre de conception</li> <li>- Difficultés de mobilisation des ressources financières locales par l'administration</li> <li>- Absence de moyens de communication</li> <li>- Insuffisance de ressources financières</li> <li>- Absence d'un hôtel de ville</li> <li>- Insuffisance de matériels de travail (équipements informatiques)</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une élite intellectuelle et économique</li> <li>- Présence de fils de Savalou à de grands postes de responsabilité dans l'administration publique</li> <li>- Existence de programme d'appui au renforcement des capacités de l'administration locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non transfert des ressources (financières, humaines et matérielles) par l'Etat</li> </ul>
<b>SECURITE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de 2 brigades de gendarmerie,</li> <li>- Existence de 3 Commissariats de police</li> <li>- Existence d'un poste de douanes</li> <li>- Existence de postes forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité des populations</li> <li>- Prévalence de la criminalité</li> <li>- Délinquance juvénile</li> <li>- Usage de stupéfiants par les jeunes</li> <li>- Insuffisance de personnel de sécurité</li> <li>manque de locaux appropriés et de matériels de travail</li> <li>-Insuffisance des brigades civiles de sécurité</li> <li>-Absence de collaboration des populations avec les forces de sécurité</li> <li>-Faible motivation des agents de sécurité</li> <li>-Rançonnement des conducteurs par certains agents de sécurité</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des coupeurs de route</li> <li>- Perméabilité des frontières</li> </ul>
<b>MINES ET ACTIVITES MINIERES</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de pierres ornementales (marbre, granulite, granites)</li> <li>-Existence de carrières de sable et des latérites</li> <li>-Existence de radioactivités qui présage l'existence de substances radioactives</li> <li>-Existence de groupement d'artisans miniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation anarchique des carrières de sable</li> <li>- Utilisation des outils et des techniques rudimentaires</li> <li>- Absence de débouchés pour les pierres locales</li> <li>- Mauvais comportement et non sincérité des artisans</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures nationales (OBRGM ; DGMINE) nationale de recherche minière</li> <li>- Existence d'une stratégie nationale de recherche minière</li> </ul>	Dégradation de l'environnement
<b>ARTISANAT ET PME</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de quelques structures de transformation</li> <li>- Existence de groupements et d'associations</li> <li>- Existence de programme de promotion des petites et moyennes entreprises</li> <li>- Existence de centre de promotion artisanal</li> <li>- Jeunesse et dynamisme des opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'instruction des artisans</li> <li>- Insuffisance de centres de formation</li> <li>- Insuffisance d'appui (technique, financier, organisationnel) des artisans</li> <li>-Insuffisance de débouchées des produits artisanaux</li> <li>-Non valorisation des produits artisanaux</li> </ul>

économiques - Organisation des foires annuelles (GFAS) - Existence des structures de micro finances	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
-Existence d'un programme d'appui aux artisans (Coopération Suisse) -Existence d'un cadre institutionnel de promotion de l'artisanat (FODEFCA, FENAB)	- Difficultés d'écoulement des produits artisanaux
<b>INDUSTRIE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
- Existence d'unités industrielles (SEICB ; SONAPRA ; Usine d'alcool alimentaire ; 3 unités de transformation d'anarcades) - Disponibilité des matières premières (Anarcades, Coton ; manioc...) - Existence de main-d'œuvre qualifiée - Existence d'infrastructures de base	- Difficultés liées à la filière coton - Fonctionnement irrégulier de l'usine d'alcool alimentaire - Difficultés d'accès aux crédits d'investissements - Non organisation des différentes spéculations en filières - Inexistence de marchés
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	Production liée au marché international
<b>COOPERATION DECENTRALISEE ET STRUCTURES INTERVENANT DANS LA COMMUNE</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
- Existence de multiples partenaires ; - Existence d'une diaspora disponible ; - Existence d'une commission chargée des relations extérieures et de la coopération décentralisée - Existence d'une division chargée de la coopération décentralisée	Inexistence de service communal chargé de la coopération décentralisée
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
- Existence d'une politique nationale en matière de coopération décentralisée (accords bilatéraux et multilatéraux, MCL, DAT,) ; - Décentralisation	Les conditionnalités des partenaires sont parfois incompatibles aux priorités de la Commune
<b>FINANCES LOCALES</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
- Existence des matières imposables (Taxes, patentes, foncier bâti et non bâti, licence...)	-Incivisme fiscal -Insuffisance des ressources humaines et matérielles

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation des marchés</li> <li>- Existence du RFU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de moyens appropriés</li> <li>-Sous information de la population</li> <li>Injustice fiscale</li> <li>-Malhonnêteté de certains agents</li> <li>-Inefficacité du système de recouvrement</li> <li>-Absence de crédibilité liée à la non reddition des comptes</li> <li>-Les faits politiques</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structure d'appui de gestion (Cabinet RANGeS)</li> <li>- Appui financier de l'Etat (Ristourne de la TVA Subventions)</li> <li>-Apport de la Diaspora</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions intempestives auprès des services des impôts en faveur des contribuables</li> <li>- Conjoncture économique difficile</li> <li>- inexistence des décrets d'application de la loi portant régime financier des communes</li> </ul>

## **CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES**

La Commune de Savalou appartient à la zone agro-écologique n°5 : la zone cotonnière du Centre dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

C'est aussi une zone de forte production de vivriers. Les cultures vivrières sont variées et parmi lesquelles on peut citer : l'igname, le maïs, le manioc, le niébé, le piment et le riz de bas fonds. Deux cultures industrielles sont pratiquées à savoir : le coton et l'arachide. Pour ce qui des cultures pérennes, on a le teck, le manguier, l'anacardier, les bois de feu. Les cultures maraîchères sont également pratiquées dans la zone agroécologique 5. L'élevage de bovins et de petits ruminants vient compléter le cheftel national disponible. L'élevage de taurillons pour la culture attelée et l'aviculture semi traditionnelle sont pratiqués ici. En matière de transformation des produits agricoles, le beurre de karité, l'huile et les galettes d'arachide, ainsi que le gari occupent une place de choix. Vient ensuite la fabrication de savon.

Les activités de service concernent l'essouchage, le labour, le transport de produits agricoles, la distribution des intrants, la prestation et vente d'intrants vétérinaires, la petite mécanisation agricole : culture attelée ou motoculteur.

### **Choix des filières porteuses de la zone**

C'est une zone qui regorge de potentialités compte tenu même de son étendue. Du Sud au nord, les cultures prioritaires pour les communes sont : maïs, cultures maraîchères, manioc, coton, élevage (bovins et petits ruminants), anacarde, bois et charbon (teck, palmiers, iroko), tourisme, pierres ornementales, arachide, igname, artisanat, aviculture et soja.

Les raisons de la variété de ce choix sont : disponibilité des terres cultivables et de bonne pluviométrie, existence de bas-fonds et de retenues d'eau, disponibilité de main d'œuvre, existence d'un marché à caractère international, protection de l'environnement, facilité de conservation, rentabilité, sécurité alimentaire, arrière effet fertilisant, « exportabilité », possibilité de transformation locale, revenu d'appoint en saison sèche et valorisation des boisements existants, existence de sites touristiques et bonne organisation.

### **Filières leviers de développement économique local de la zone**

Bien que certaines communes soient assez distantes d'autres, le choix des filières levier se recoupe suffisamment. On retrouve dans la synthèse les cultures suivantes : coton, anacarde, riz, maïs. Plus précisément, le coton pourrait servir de levier à l'économie locale des communes d'Aplahoué, Dassa-Zoumé et Djidja; le riz dans les communes de Glazoué, Savalou et Savè ; l'anacarde à Bantè et Ouèssè; enfin le maïs pour la commune de Kétou. Les raisons qui ont guidé ces choix par les communes sont : l'existence des potentialités, l'étendue du marché, le savoir faire, la sécurité alimentaire, les revenus potentiels et la contribution à la réduction de la pauvreté.

**Tableau 30:** *Les cinq (5) principales filières porteuses de la commune et les raisons*

<b>Communes</b>	<b>Filières</b>	<b>Raisons</b>
Savalou	Coton	Filière déjà organisée, prédisposition des producteurs, zone propice à la production
	Anacarde	Fort potentiel (existence de plantation), existence d'unité de transformation, contribution à la protection de l'environnement, début d'organisation des différents acteurs
	Riz	Existence de bas-fonds, bonne organisation des acteurs, disponibilité des partenaires, habitudes alimentaires
	Manioc	Zone propice à la production, habitudes acquises en matière de transformation et de consommation du produit et de ses dérivés, existence d'unités de transformation industrielles et artisanales
	Volailles	Disponibilité de marché local, régional et national, disponibilité matières premières pour alimentation

**La filière charnière ou levier retenue au cours d'un atelier régional est le riz**

## **CHAPITRE IX : PERSPECTIVES**

### **Formulation des orientations stratégiques de développement de la Commune**

Les orientations stratégiques de développement de la commune sont définies à partir de la synthèse communale des atouts, contraintes, opportunités et menaces par secteur.

Les formulations sont faites en tenant compte des croisements opérés pour obtenir différents axes sur la base des principes suivants :

- Stratégies externes :
  - Saisir les opportunités en utilisant les forces et en éliminant les faiblesses
  - Réduire les menaces en utilisant les forces / atouts et en éliminant les faiblesses
- Stratégies internes
  - Utiliser une force pour saisir une opportunité et réduire les menaces
  - Eliminer une faiblesse pour saisir une opportunité et réduire les menaces

Sur cette base, et en tenant compte de la logique et de la pertinence des croisements quatre (04) stratégies de développement ont été définies pour la commune de Savalou et se présentent comme suit :

- Utiliser le dynamisme des structures locales en profitant de l'existence des partenaires au développement en vue d'éliminer l'insuffisance d'infrastructures, et d'équipements sociaux, culturelles et économiques, ainsi que les difficultés d'accès au crédit
- Profiter de la demande des produits agricoles en utilisant les structures d'encadrement et de formation pour valoriser et exploiter durablement les ressources naturelles, éliminer les mauvaises pratiques agricoles, l'insécurité alimentaire, le mimétisme et la saturation des marchés et réduire les effets néfastes de la régression progressive de la pluviométrie
- Utiliser la radio et le dynamisme des artistes pour réduire la persistance de certaines pathologies animales, les effets néfastes de la transhumance et des mouvements migratoires transfrontaliers et limiter l'insécurité
- Profiter de la politique nationale en matière sociale en utilisant les services déconcentrés de l'Etat, le dynamisme de l'administration locale pour réduire l'insécurité des personnes et des biens et éliminer la mauvaise qualité de

l'enseignement, la mauvaise situation sanitaire et convaincre les partenaires à adapter leurs programmes aux priorités de la commune

### ***Stratégies communales de valorisation des filières.***

#### **Pour le coton**

- Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

#### **Pour l'anacarde**

Pour un rapide développement de cette filière, les communes devront s'investir dans :

- L'accroissement de la production : aider les producteurs à obtenir des crédits à moyen terme pour financer les plantations et faciliter leurs regroupements.
- L'appui à la transformation locale par des unités artisanales et semi artisanales.
- L'appui pour le regroupement des commerçants de noix de cajou et les aider à la recherche de débouchés.

#### **Pour le riz**

- Les communes se doivent de s'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service. Elles devront devenir de véritables organisations professionnelles et en tant que telles traiter avec les prestataires de services actifs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit donc de mettre en place des formations professionnelles intensives.
- Poursuivre l'organisation des acteurs de la filière.

- Le renforcement des capacités des producteurs sera étendu jusque dans le domaine des travaux d'aménagement sommaire.
- Adopter les solutions d'aménagement des bas-fonds les moins coûteuses pour améliorer les superficies de production.

#### **Pour le manioc**

- Augmenter la production par la promotion des boutures améliorées.
- Organiser les producteurs en groupements pour améliorer leur pouvoir de négociation
- augmenter la transformation en favorisant l'installation de petits entrepreneurs de transformation avec de petites unités semi industrielles. Il sera nécessaire d'augmenter les variétés de produits finis du manioc : fabrication du pain, des biscuits etc.



## CONCLUSIONS GENERALES

Il faut retenir que :

- 1) l'économie locale est encore dominée par l'agriculture et l'élevage pratiqués par une proportion très importante de la population de la Commune dont la vocation agricole est encore très forte ;
- 2) les cultures vivrières dominant la production agricole et assurent à la Commune de Savalou non seulement son autosuffisance alimentaire mais aussi d'importantes possibilités de commercialisation. Les cultures de rentes tels le coton et l'anacarde (les seuls produits d'exportation significative du Bénin) sont également produits à Savalou ;
- 3) les autres branches de l'économie que sont l'artisanat, le tourisme l'industrie le commerce, l'agro-alimentaire et les services sont encore peu développés ;
- 4) le potentiel économique de la Commune de Savalou est très important mais encore peu exploité. Cet état de choses se justifie diverses raisons dont l'insuffisance des ressources financières disponibles et de l'organisation des acteurs économiques. D'où les nombreux défis qu'il reste à relever grâce aux précieux appuis technique, matériel et financier, attendus des partenaires au développement.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- PRODECOM (2006) : Résultats Atelier Régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Zone agro-écologique V, Atelier de Bohicon, 8 février 2006
- Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
- Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
- Atlas Monographique des Communes du Bénin, 2001
- Ministère de la Santé Publique : Annuaire statistique sanitaire, 2004
- INSAE, RGPH2, (Février, 1992), Fichiers villages, Mai 2004
- INSAE, RGPH3, (Février 2002), Résultats Définitifs, Décembre 2003
- Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Savalou, Avril 2005
- Plan de Développement Economique et Social (PDES) de Savalou, Août 2004
- Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de Savalou, Août 2004
- Enquête LARES/1997
- SBEE Savalou 2003
- Diagnostic participatif, 2003. CSA : Centre de Santé d'Arrondissement
- SEPD/DDSP-Zou/Collines et RGPH3, Extrait des statistiques
- Extrait comptes administratifs et recette des Impôts de la commune de Savalou de 1998 à 2002